

STRATEGIC OBJECTIVE
GRANT AGREEMENT

Strategic Objective
Number 685-0307

Dated:

Between

The Republic of Senegal
(hereinafter referred to as the
"Grantee")

And

The United States of America,
acting through the United States
Agency for International
Development ("USAID")

For

Sustainable Increases in Private
Sector Income-Generating
Activities in Selected Sectors

Article 1: Purpose

The purpose of this Strategic
Objective Grant Agreement
("Agreement") is to set out the
understandings of the Parties
named above (the "Parties") about
the Strategic Objective described
below.

Article 2: Strategic Objective
and Results

Section 2.1: The Strategic
Objective. The Strategic
Objective ("Objective") is to
achieve sustainable increases in
private sector income-generating
activities in selected sectors.
The goal of this Objective is to
contribute to broad-based and
sustainable economic growth which
will empower Senegalese
economically.

4911
2945
ACCORD DE SUBVENTION
D'OBJECTIF STRATEGIQUE

Objectif Stratégique
Numéro: 685-0307

En date du:

Entre:

La République du Sénégal (ci-après
dénommée le "Bénéficiaire")

Et

Les Etats-Unis d'Amérique,
représentés par l'Agence des
Etats-Unis pour le Développement
International ("USAID")

Pour

Une Augmentation Durable des
Activités Génératrices de Revenus
du Secteur Privé dans les Secteurs
Ciblés

Article 1: Objet

L'objet du présent Accord de
Subvention d'Objectif Stratégique
("Accord") est d'énoncer les termes
de l'accord entre les parties sus-
dénommées ("Parties") relatif à
l'Objectif Stratégique décrit ci-
dessous.

Article 2: Objectif Stratégique
et Résultats

Section 2.1: Objectif Stratégique.
L'objectif Stratégique ("Objectif")
consiste à réaliser une
augmentation durable des activités
génératrices de revenus du secteur
privé dans les secteurs ciblés.
Cet Objectif vise à contribuer à
une croissance économique large et
durable qui permettra la
responsabilisation économique des
Sénégalais.

Section 2.2: Results. In order to achieve the Objective, the Parties agree to work together to achieve the following Key Intermediate Results (KIRs):

- (a) KIR 1.1: Improved Legal, Regulatory, and Policy Environment;
- (b) KIR 1.2: Improved Access to Financial Services; and
- (c) KIR 1.3: Increased Use of Best Technical and Managerial Practices.

Section 2.3: Annex 1, Amplified Description. Annex 1, attached, amplifies the above Objective and Results. Within the limits of the above definition of the Objective in Section 2.1 and Results in Section 2.2, Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties through Implementation Letters without formal amendment of this Agreement.

Article 3: Contributions of the Parties

Section 3.1: USAID Contribution

(a) The Grant:

To help achieve the Objective set forth in this Agreement, USAID, pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, hereby grants to the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Six Million Ninety-Four Thousand United States ("U.S.") Dollars (\$6,094,000) (the "Grant").

Section 2.2: Résultats. Afin de réaliser l'Objectif, les Parties conviennent de travailler ensemble pour atteindre les Résultats Intermédiaires Clés (RIC) suivants:

- (a) RIC 1.1 Environnement Juridique, Réglementaire et des Politiques Amélioré
- (b) RIC 1.2 Accès Amélioré aux Services Financiers
- (c) RIC 1.3 Utilisation Accrue de Meilleures Pratiques Techniques et Managériales

Section 2.3: Annexe 1, Description Détaillée. L'Annexe 1, ci-joint, décrit en détail l'Objectif et les Résultats énoncés ci-dessus. Dans les limites de la définition de l'Objectif figurant à la Section 2.1. ci-dessus et des Résultats à la Section 2.2, l'Annexe 1 peut être modifiée par accord écrit des représentants autorisés des Parties, par le biais de Lettres d'Exécution, sans amendement formel du présent Accord.

Article 3: Contributions des Parties

Section 3.1: Contribution de l'USAID

(a) La Subvention:

Pour aider à la réalisation de l'Objectif défini dans le présent Accord, l'USAID, conformément à la Loi de 1961 sur l'Assistance à l'Etranger, telle qu'amendée, accepte d'accorder au Bénéficiaire aux termes du présent Accord, un montant ne devant pas dépasser Six Millions Quatre-Vingt-Quatorze Mille (6.094.000) dollars EU (la "Subvention").

(b) Total Estimated USAID
Contribution:

USAID's total estimated contribution to the achievement of the Objective will be Seventy Million Four Hundred Thousand U.S. Dollars (\$70,400,000) of which Sixty-Four Million Eight Hundred Thousand U.S. Dollars (\$64,800,000) will be provided in increments under this Agreement. Additional funds estimated at Five Million Six Hundred Thousand U.S. Dollars (\$5,600,000), which will not be obligated under this Agreement, will also contribute to the achievement of the Strategic Objective; these separate obligations include: (a) \$200,000 for the Agreement between the Department of Energy of the United States of America and the Ministry of Mines, Energy and Industry of the Republic of Senegal to further cooperation between USAID and the GOS in the areas of energy efficiency and renewable energy, fossil energy, environmental management, energy sector regulation, and power project development; and (b) \$5,400,000 which are directly administered by USAID/Washington under regional and/or worldwide programs which support the Strategic Objective.

Subsequent increments of funding will be granted under this Agreement subject to the achievement of satisfactory progress towards the Objective, to the availability of funds to USAID for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of each subsequent increment, to proceed.

(b) Contribution Totale Estimative
de l'USAID:

La contribution totale estimative de l'USAID à la réalisation de l'Objectif sera de Soixante-Dix Millions Quatre Cent Mille (70.400.000) dollars EU dont Soixante-Quatre Millions Huit Cent Mille (64.800.000) dollars EU seront mis en place par tranches aux termes du présent Accord. Des ressources additionnelles estimées à Cinq Millions Six Cent Mille (5.600.000) dollars EU et qui ne seront pas mises en place dans le cadre du présent Accord, contribueront également à la réalisation de l'Objectif Stratégique; ces fonds qui seront mis en place séparément incluent: (a) 200.000 dollars dans le cadre de l'Accord entre la Département de l'Energie des Etats-Unis d'Amérique et le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Industrie de la République du Sénégal pour une coopération accrue dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, de l'énergie fossile, de la gestion de l'environnement, de la régulation du secteur énergétique, et du développement de projets en matière d'énergie; et (b) 5.400.000 dollars qui sont directement administrés par l'USAID/Washington dans le cadre de programmes régionaux et/ou mondiaux qui appuient l'Objectif Stratégique.

La mise en place de tranches ultérieures dans le cadre de l'Accord dépendra de l'accomplissement de progrès satisfaisants dans le sens de la réalisation de l'Objectif, de la disponibilité de fonds de l'USAID à cette fin, et de l'entente mutuelle des Parties, au moment de la fourniture de chaque tranche, pour

poursuivre les activités.

(c) If at any time USAID determines that its contribution under Section 3.1(a) exceeds the amount which reasonably can be committed for achieving the Objective or specific Results or activities during the current or next U.S. fiscal year, USAID may, upon written notice to the Grantee, withdraw the excess amount, thereby reducing the amount of the Grant as set forth in Section 3.1(a), or amend Annex 1 to shift USAID funding among Results or activities.

(c) Si, à un moment quelconque, l'USAID détermine que sa contribution au titre de la Section 3.1 (a) dépasse le montant pouvant raisonnablement être engagé pour réaliser l'Objectif ou des Résultats ou activités spécifiques pendant l'année fiscale en cours ou suivante, l'USAID peut, sur notification écrite au Bénéficiaire, retirer le montant excédentaire, réduisant ainsi le montant de la Subvention tel qu'indiqué à la Section 3.1(a), ou modifier l'Annexe 1 pour répartir le financement de l'USAID entre les Résultats ou activités.

Section 3.2: Grantee Contribution

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided in order to achieve the Objective and Results, all funds, in addition to those provided by USAID and any other donor identified in Annex 1, and all other resources required to complete, on or before the Completion Date, all activities necessary to achieve the Objective.

(b) The Grantee's total estimated contribution will not be less than the equivalent of Seventeen Million Six Hundred Thousand U.S. Dollars (\$17,600,000), including in-kind contributions. The Grantee will report annually in a format to be agreed upon with USAID on its cash and in-kind contributions. It is expected that a significant portion of the Grantee contribution will be provided in cash through local government financing and local contributions of communities, associations and other groups

Section 3.2: Contribution du Bénéficiaire

(a) Le Bénéficiaire convient de fournir ou de faire fournir, pour la réalisation de l'Objectif et des Résultats, tous les fonds, en plus de ceux fournis par l'USAID et par tout autre bailleur de fonds identifié à l'Annexe 1, et toutes autres ressources nécessaires pour achever, avant ou à la Date d'achèvement, toutes les activités nécessaires à la réalisation de l'Objectif.

(b) La contribution totale estimative du Bénéficiaire ne sera pas inférieure à l'équivalent de Dix-Sept Millions Six Cent Mille (17.600.000) dollars E.U., y compris les contributions en nature. Le Bénéficiaire établira annuellement des rapports, dont le format sera convenu avec l'USAID, sur ses contributions en espèces et en nature. Il est attendu qu'une partie significative de la contribution du Bénéficiaire soit fournie en espèces dans le cadre du financement des collectivités locales et des contributions des

during implementation of activities undertaken under this Agreement.

Article 4: Completion Date

Section 4.1: The Completion Date, which is September 30, 2006, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all the activities necessary to achieve the Objective and Results will be completed.

Section 4.2: Except as USAID may otherwise agree in writing, USAID will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed or goods furnished after the Completion Date.

Section 4.3: Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Implementation Letters, are to be received by USAID no later than nine (9) months following the Completion Date, or such other period as USAID agrees to in writing. After such period, USAID, giving notice in writing to the Grantee, may at any time or times reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

communautés, associations et autres groupements pendant l'exécution des activités entreprises dans le cadre du présent Accord.

Article 4: Date d'Achèvement

Section 4.1: La Date d'Achèvement, qui est le 30 Septembre 2006, ou toute autre date dont les Parties pourraient convenir par écrit, est la date à laquelle les Parties estiment que toutes les activités nécessaires à l'atteinte de l'Objectif et des Résultats seront achevées.

Section 4.2: Sauf si l'USAID en convient autrement par écrit, l'USAID n'établira ni n'approuvera aucun document qui autoriserait le déboursement de la Subvention pour des services accomplis ou des biens fournis après la Date d'Achèvement.

Section 4.3: Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires prescrites dans des Lettres d'Exécution, doivent être reçues par l'USAID neuf (9) mois au plus tard après la Date d'Achèvement, ou toute autre période dont l'USAID aura convenu par écrit. Passé ce délai, l'USAID, en notifiant le Bénéficiaire par écrit, pourra, à tout moment, réduire le montant de la Subvention, en totalité ou en partie, pour les demandes de déboursement accompagnées des pièces justificatives nécessaires prescrites dans des Lettres d'Exécution, qui n'auront pas été reçues avant l'expiration de ladite période.

Article 5: Conditions Precedent
to Disbursement

Section 5.1: First Disbursement

Prior to the first disbursement of funds under the Grant, or to the issuance by USAID of documentation pursuant to which such disbursement will be made, the Grantee shall furnish or have furnished to USAID, in form and substance satisfactory to USAID:

(a) A written opinion of legal counsel acceptable to USAID that this Agreement has been duly authorized and/or ratified by, and executed on behalf of the Grantee, and that it constitutes a valid and binding obligation of the Grantee in accordance with all of its terms; and

(b) A statement of the name(s) of the person(s) holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 7.2, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement.

Section 5.2: Notification

When USAID has determined that the conditions precedent specified in Section 5.1 have been met, USAID will promptly so notify the Grantee.

Section 5.3: Terminal Date for
Conditions
Precedent

If all of the conditions specified in Section 5.1 have not been met within 60 days from the date of signature of this Agreement, or such later date as USAID may agree

Article 5: Conditions Préalables
au Déboursement

Section 5.1: Premier Déboursement

Avant le premier déboursement au titre de la Subvention ou avant toute délivrance par l'USAID de documents autorisant ledit déboursement, le Bénéficiaire remettra ou fera remettre à l'USAID les pièces suivantes dont le fond et la forme devront être satisfaisants pour l'USAID:

(a) Un avis juridique selon lequel le présent Accord de Subvention a été dûment autorisé et/ou ratifié et signé au nom du Bénéficiaire et qu'il constitue une obligation valable ayant force exécutoire pour le Bénéficiaire, conformément à l'ensemble de ses termes; et

(b) L'indication du(des) nom(s) du(des) représentant(s) titulaire(s) ou intérimaire(s) du Bénéficiaire précisés à la Section 7.2 et de tous autres représentants, accompagnée d'un spécimen de signature de chaque personne dont le nom est indiqué.

Section 5.2: Notification

L'USAID notifiera aussitôt le Bénéficiaire lorsque les conditions préalables spécifiées à la Section 5.1 auront été satisfaites.

Section 5.3: Dates limites de
Satisfaction
des Conditions
Préalables

Si toutes les conditions spécifiées à la Section 5.1 n'ont pas été satisfaites dans les 60 jours suivant la date de signature du présent Accord ou à toute autre

to in writing, USAID, at its option, may terminate this Agreement by written notice to the Grantee.

Article 6: Special Covenants

Section 6.1: Core Values. The Parties affirm that four core values shall govern the objectives, strategies, approaches, results, and activities described in this Agreement: customer focus, results orientation, empowerment and accountability, and teamwork and participation.

(a) Customer Focus. All activities under this Agreement will focus on customers. In this context, "customers" are the people of Senegal who benefit from the achievement of the Strategic Objective. To the maximum extent possible, customers will be involved in all aspects of the design, implementation, monitoring, and evaluation of activities;

(b) Results Orientation. Activities undertaken under this Agreement must have tangible, measurable results. Any activity that does not achieve the desired result(s) will be modified, replaced or discontinued, and/or the implementing agency may be replaced. Evaluation of the impact of the activities will not focus on the activities per se or their outputs (such as the number of persons trained), but on the impact that these activities have had on the lives of the customers;

(c) Empowerment and Accountability. To achieve the results described in this

date ultérieure dont l'USAID pourra convenir par écrit, l'USAID pourra, à son gré, mettre fin au présent Accord par notification écrite au Bénéficiaire.

Article 6: Conventions Spéciales

Section 6.1: Valeurs Cardinales. Les Parties affirment que quatre valeurs cardinales régiront les objectifs, stratégies, approches, résultats et activités décrits dans le présent Accord: l'accent sur les clients, le travail orienté sur les résultats, la responsabilisation et la responsabilité, le travail en équipe et la participation.

(a) Accent sur les Clients. Toutes les activités dans le cadre du présent Accord seront centrées sur les clients. Dans ce contexte, les "clients" sont le peuple sénégalais qui bénéficie de la réalisation de l'Objectif Stratégique. Autant que possible, les clients seront impliqués dans tous les aspects de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des activités;

(b) Travail axé sur des Résultats. Les activités entreprises dans le cadre de l'Accord doivent avoir des résultats tangibles et mesurables. Toute activité qui n'atteint pas les résultats souhaités sera modifiée, remplacée ou arrêtée, et/ou l'organisme d'exécution pourra être remplacé. L'évaluation de l'impact des activités ne sera pas axée sur les activités en tant que telles ou sur leurs extrants (tels que le nombre de personnes formées), mais sur l'impact que ces activités ont eu sur la vie des clients;

(c) Responsabilisation et Responsabilité. Pour atteindre les résultats décrits dans le présent

Agreement, individuals involved in the implementation of the activities must be given the authority to make decisions, and should be held accountable for the results of their decisions and actions; and

(d) Teamwork and Participation. Efforts to achieve the Strategic Objective will be undertaken jointly by all the partners involved, at all levels, in close collaboration, in a participatory fashion, and in a spirit of teamwork. In particular, the Ministry of Economy, Finance and Plan (MEFP) and USAID will form management and implementation teams, with roles and responsibilities clearly defined. Those roles and responsibilities will be described in Annex 1 and in Implementation Letter No. 685-0307-01.

Section 6.2: Evaluation. The Parties agree that, if deemed necessary and reasonable, the activities undertaken to achieve the Objective, and their impact, may be evaluated before the Completion Date. If the decision is made to conduct such an evaluation, the Parties will jointly decide on the scope, mechanism and timetable for the evaluation. Such evaluation will be in addition to regular performance monitoring of activities undertaken under this Agreement.

Section 6.3: Customer Service Surveys: The Parties agree that two Customer Service Surveys may be conducted before the Completion Date to assess progress towards achieving the Objective, as measured against baseline data to

Accord, il faut donner aux personnes impliquées dans la mise en oeuvre des activités les pouvoirs de prendre des décisions, et les tenir responsables des résultats de leurs décisions et actions; et

(d) Travail en Equipe et Participation. Les efforts pour réaliser l'Objectif Stratégique seront entrepris conjointement par tous les partenaires impliqués, à tous les niveaux, en étroite collaboration, de manière participative et dans un esprit d'équipe. En particulier, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) et l'USAID formeront des équipes de gestion et d'exécution, avec des rôles et responsabilités clairement définis. Ces rôles et responsabilités seront décrits à l'Annexe 1 et dans la Lettre d'Exécution No. 685-0307-01.

Section 6.2: Evaluation. Les Parties conviennent que, s'ils l'estiment nécessaire et raisonnable, les activités entreprises pour atteindre l'Objectif, et leur impact, pourront être évalués avant la Date d'Achèvement. Si la décision est prise de faire une telle évaluation, les Parties décideront conjointement de la portée, du mécanisme et du calendrier de celle-ci. Cette évaluation s'ajoutera au suivi régulier de la performance des activités mises en oeuvre dans le cadre du présent Accord.

Section 6.3: Enquêtes sur les Services aux Clients. Les Parties conviennent que deux Enquêtes sur les Services aux Clients pourraient être menées avant la Date d'Achèvement pour évaluer l'état de réalisation de l'Objectif, par

be collected in the 1998-1999
Customer Service Survey.

Section 6.4: Budget Transfers.
The Grantee agrees to take all
actions necessary to ensure that
central funds budgeted for local
government entities are made
available to those entities no
later than March 31 of each year.

Section 6.5: Staffing. The
Grantee agrees to fully staff the
national and local government
entities that deal with private
sector initiatives and investments
and local offices of related line
Ministries in order to ensure that
delays in required administrative
actions are not due to lack of
staffing.

Article 7. Miscellaneous

Section 7.1: Communications.
Any notice, request, document, or
other communication submitted by
either Party to the other under
this Agreement will be in writing
or by telegram, telefax or cable,
and will be deemed duly given or
sent when delivered to such Party
at the following address:

To USAID:

Mail Address:

United States Agency for
International Development
American Embassy B.P. 49
Dakar, Senegal
Telefax: (221) 823-29-65

To the Grantee:

rapport aux données de base qui
seront collectées durant l'Enquête
pour la période 1998-1999.

Section 6.4: Transferts
Budgétaires. Le Bénéficiaire
convient de prendre les mesures
nécessaires pour assurer le
transfert des fonds de dotations
budgétaires de l'Etat aux
collectivités locales avant le 31
mars de chaque année.

Section 6.5: Personnel. Le
Bénéficiaire convient de doter en
personnel suffisant les entités de
l'Etat et des collectivités locales
chargées des investissements et
initiatives du secteur privé, ainsi
que les services déconcentrés des
Ministères techniques, afin de
s'assurer que les retards dans les
mesures administratives ne soient
pas le fait d'un manque de
personnel.

Article 7. Divers

Section 7.1: Communications.
Tout(e) notification, demande,
document ou autre communication
soumis(e) par l'une des Parties à
l'autre dans le cadre du présent
Accord, devra être écrit(e) ou par
télégramme, téléfax ou câble, et
sera considéré(e) dûment remis(e)
ou envoyé(e) une fois délivré(e) à
cette Partie aux adresses
suivantes:

Pour l'USAID:

Adresse postale:

Agence des Etats-Unis pour le
Développement International,
Ambassade Américaine
B.P. 49, Dakar, Sénégal
Téléfax: (221) 823-29-65

Pour le Bénéficiaire:

Mail Address:

Minister of Economy, Finance and
Plan
Centre Peytavin
Dakar, Senegal
Telfax: (221) 822-26-90

All such communications will be in English or French, unless the Parties otherwise agree in writing. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notice.

Section 7.2: Representatives.

For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting for the Minister of Economy, Finance and Plan (MEFP) and USAID will be represented by the individual holding or acting in the Office of the Mission Director, USAID/Senegal, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than signing formal amendments to the Agreement or exercising the power under Section 2 to amend Annex 1. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to USAID, which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

Section 7.3: Standard Provisions

Annex. A "Standard Provisions Annex" (Annex 2) is attached to and forms part of this Agreement.

Adresse postale:

Ministère de l'Economie, des
Finances et du Plan
Centre Peytavin
Dakar, Sénégal
Téléfax: (221) 822-26-90

Toutes ces communications devront être en Anglais ou en Français, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit. D'autres adresses pourront être fournies en remplacement de celles ci-dessus indiquées, sur notification.

Section 7.2: Représentants. Pour tous les besoins du présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne titulaire ou intérimaire du portefeuille du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), et l'USAID sera représentée par la personne titulaire ou intérimaire du poste de Directeur de l'USAID/Sénégal, chacune de ces personnes pouvant, par notification écrite, désigner des représentants additionnels pour tous besoins autres que la signature d'amendements formels à l'Accord ou l'exercice du pouvoir de modifier l'Annexe 1 stipulé à la Section 2. Les noms des représentants du Bénéficiaire accompagnés des spécimens de leur signature seront fournis à l'USAID qui pourra accepter comme dûment autorisé tout acte signé par ces représentants dans le cadre de l'exécution du présent Accord, jusqu'à la réception d'une notification écrite d'annulation de leur pouvoir.

Section 7.3: Annexe relative aux Dispositions Générales. Une "Annexe relative aux Dispositions Générales" (Annexe 2) est jointe au présent Accord dont elle est partie intégrante.

ANNEX 2

STANDARD PROVISIONS

Article A: Definitions and Implementation Letters

Section A.1. Definitions. As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Section A.2. Implementation Letters. To assist the Grantee in the implementation of the Agreement, USAID, from time to time, will issue Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The Parties may also use jointly agreed-upon Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, and revisions of Annex 1 which do not conflict with provisions of the Agreement.

Article B: General Covenants

Section B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the Objective and Results of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on progress towards the Objective and Results, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants,

ANNEXE 2

DISPOSITIONS GENERALES

Article A: Définitions et Lettres d'Exécution

Section A.1. Définitions: Tel qu'utilisé dans la présente Annexe, l'"Accord" désigne l'Accord de Subvention auquel est jointe la présente Annexe qui en est partie intégrante. Les termes utilisés dans la présente Annexe ont la même signification ou les mêmes références que dans l'Accord.

Section A.2. Lettres d'Exécution: Pour aider le Bénéficiaire à exécuter l'Accord, l'USAID établira de temps en temps des lettres d'exécution donnant des informations additionnelles sur des questions mentionnées dans l'Accord. Les Parties pourront aussi utiliser des lettres d'exécution établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur des aspects de l'exécution du présent Accord. Les lettres d'exécution ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, et des révisions de l'Annexe 1 qui ne sont pas contradictoires avec les dispositions de l'Accord.

Article B: Conventions Générales

Section B.1. Consultation: Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'Objectif et les Résultats du présent Accord seront atteints. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une ou l'autre, procéder à un échange de vues sur les progrès accomplis dans le sens de l'atteinte de l'Objectif et des Résultats, sur l'exécution des

contractors, or suppliers engaged under the Agreement, and other matters relating to the Agreement.

Section B.2. Execution of Agreement. The Grantee will:

(a) Carry out the Agreement or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules, or other arrangements, and with any modifications therein, approved by USAID pursuant to this Agreement; and

(b) Provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of activities financed under the Agreement, and, as applicable for continuing activities, cause those activities to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Agreement.

Section B.3. Utilization of Goods and Services

(a) Any goods and services financed under this Agreement, unless otherwise agreed in writing by USAID, will be devoted to the Agreement until the completion or termination of the Agreement, and thereafter (as well as during any period of suspension of the Agreement) will be used to further the Objective of the Agreement and

obligations dans le cadre de l'Accord, ainsi que sur le travail des consultants, contractants ou fournisseurs engagés dans le cadre de l'Accord, et d'autres questions liées à l'Accord.

Section B.2. Exécution de l'Accord: Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter l'Accord ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité, conformément à de bonnes pratiques techniques, financières et managériales, et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'USAID en conformité avec le présent Accord ; et

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et, au besoin, entreprendre leur formation en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement des activités financées dans le cadre de l'Accord et, selon les besoins des activités poursuivies, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts de l'Accord.

Section B.3. Utilisation des Biens et Services:

(a) Tous les biens et services financés dans le cadre du présent Accord seront consacrés à l'Accord jusqu'à son achèvement ou dénonciation, à moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit. Après achèvement ou dénonciation (ainsi que pendant toute période de suspension de l'Accord) ces biens et services devront servir à

(i) on the importation and use of supplies, equipment, materials, property or other goods (hereinafter collectively "goods"), or

(ii) on the importation, use, or re-exportation of the personal belongings and effects (including personally-owned automobiles) for the personal use of expatriate, non-national individuals or their family members.

Exemption 1 includes, but is not limited to, all charges based on the value of such imported goods, but does not include service charges directly related to services performed to transfer goods or cargo.

(2) Exemption 2. Taxes on the income, profits or property of all:

(i) expatriate, non-national organizations of any type,

(ii) expatriate, non-national employees of national and non-national organizations, or

(iii) expatriate, non-national individual contractors and grantees.

Exemption 2 includes income and social security taxes of all types and all taxes on the property, personal or real, owned by such expatriate, non-national organizations or persons. The term "national" refers to organizations established under the laws of the Grantee and citizens of the Grantee, other than permanent resident aliens in the United States.

(i) sur l'importation et l'utilisation de fournitures, équipement, matériels, ou tous biens (ci-après dénommés collectivement "biens"), ou

(ii) sur l'importation, l'utilisation ou la réexportation des biens et effets personnels (y compris les véhicules particuliers) à usage personnel de personnel expatrié, non-national ou des membres de leur famille.

Exonération 1 inclut sans s'y limiter tous droits ou taxes basés sur la valeur de ces biens importés, mais n'inclut pas les taxes de services directement liés à des services rendus pour le transfert de biens ou de chargement.

(2) Exonération 2: Impôts et taxes sur le(s) revenu, bénéfiques ou biens de tous ou toutes:

(i) organisations expatriées, non-nationales de tous types,

(ii) employés expatriés, non-nationaux d'organisations nationales et non-nationales, ou

(iii) contractants et bénéficiaires individuels expatriés, non-nationaux.

Exonération 2 inclut les impôts sur le revenu et la sécurité sociale de tous types et tous les impôts sur les biens meubles ou immeubles appartenant à ces organisations ou personnes expatriées, non-nationales. Le terme "national" désigne les organisations constituées selon la législation du Bénéficiaire et les citoyens du Bénéficiaires, autres qu'étrangers résidant en permanence aux Etats-Unis.

(3) Exemption 3. Taxes levied on the last transaction for the purchase of goods or services financed by USAID under this Agreement, including sales taxes, value-added taxes (VAT), or taxes on purchases or rentals of real or personal property. The term "last transaction" refers to the last transaction by which the goods or services were purchased for use in the activities financed by USAID under this Agreement.

(c) If a tax has been levied and paid contrary to the provisions of an exemption, USAID may offset the amount of such tax from amounts to be disbursed under this or any other agreement between the Parties or, as USAID may direct in Implementation Letters, the Grantee will promptly refund to USAID, the implementing organization or person the amount of such tax with funds other than those provided under the Grant.

(d) In the event of a disagreement about the application of an exemption, the Parties agree to promptly meet and resolve such matters, guided by the principle that the assistance furnished by USAID is free from direct taxation, so that all of the assistance furnished by USAID will contribute directly to the economic development of the country of the Grantee.

3) Exonération 3: Les droits et taxes prélevés sur la dernière transaction pour l'achat de biens et services financés par l'USAID dans le cadre de l'Accord, y compris les droits et taxes sur les ventes, les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) ou les droits et taxes sur les achats ou locations de biens meubles ou immeubles. Le terme "dernière transaction" désigne la dernière transaction par laquelle les biens et services ont été achetés pour les besoins des activités financées par l'USAID dans le cadre de l'Accord.

(c) Au cas où une taxe aura été prélevée et payée contrairement aux dispositions d'une exonération, l'USAID pourra effectuer une compensation en déduisant le montant de cette taxe des montants à déboursier dans le cadre du présent Accord ou de tout autre accord entre les Parties ou, selon les directives de l'USAID par Lettres d'Exécution, le Bénéficiaire remboursera promptement le montant de la taxe à l'USAID, l'organisme ou la personne chargée de l'exécution, avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

(d) En cas de désaccord sur l'application d'une exonération, les Parties conviennent de se rencontrer promptement pour trouver une solution, en suivant le principe que l'assistance fournie par l'USAID est exonérée de droits et taxes directs afin qu'elle puisse intégralement contribuer directement au développement économique du pays du Bénéficiaire.

Section B.5. Reports, Accounting
Records, Audits, and Inspections

(a) The Grantee shall furnish USAID such information and reports relating to the Agreement as USAID may reasonably request.

(b) The Grantee shall maintain accounting books, records, documents and other evidence relating to the Agreement, adequate to show, without limitation, all costs incurred under the Agreement, the receipt and use of goods and services acquired under the Agreement, costs required for achievement of the Objective and Results supplied from other sources, the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Agreement toward completion ("Agreement books and records"). At the Grantee's option, with approval by USAID, Agreement books and records shall be maintained in accordance with one of the following methods: (1) generally accepted accounting principles prevailing in the United States, (2) generally accepted accounting principles prevailing in the country of the Grantee, (3) accounting principles prescribed by the International Accounting Standards Committee (an affiliate of the International Federation of Accountants), or (4) such other accounting principles as the Parties may agree to in writing. Agreement books and records shall be maintained for at least three years after the date of last disbursement by USAID

Section B.5. Rapports,
Comptabilité, Audits et Inspections

(a) Le Bénéficiaire devra fournir tous informations et rapports relatifs à l'Accord que l'USAID pourrait raisonnablement demander.

(b) Le Bénéficiaire devra tenir des livres, écritures et documents comptables ainsi que toutes autres preuves comptables relatifs à l'Accord. Ceux-ci devront être suffisants pour montrer, sans limite, tous les coûts encourus dans le cadre de l'Accord, la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de l'Accord, les coûts requis pour la réalisation de l'Objectif et des Résultats, la nature et la portée des appels d'offres aux fournisseurs de biens et services acquis, les critères et justifications des attributions de contrats et commandes, et l'état d'avancement global de l'Accord par rapport à son objectif final ("Livres et Comptes de l'Accord"). Le Bénéficiaire a la latitude, avec l'approbation de l'USAID, de tenir les livres et comptes de l'Accord selon l'une des méthodes suivantes: (1) les principes de comptabilité généralement acceptés et en vigueur aux Etats-Unis, (2) les principes de comptabilité généralement acceptés et en vigueur dans le pays du Bénéficiaire, (3) les principes de comptabilité prescrits par le Comité International pour les Normes de Comptabilité (affilié à la Fédération Internationale des Experts-Comptables), ou (4) tous autres principes de comptabilité convenus par écrit par les Parties. Les livres et comptes de l'Accord devront être conservés pendant trois ans au moins après la date du dernier déboursement de l'USAID.

(c) If \$250,000 or more is disbursed directly to the Grantee in any one calendar year under the Agreement, the Grantee, except as the Parties may otherwise agree in writing, shall have financial audits made of the funds disbursed to the Grantee under the Agreement in accordance with the following terms:

(1) The Grantee shall select an independent auditor in accordance with the "Guidelines for Financial Audits Contracted by Foreign Recipients" issued by the USAID Inspector General ("Guidelines"), and the audits shall be performed in accordance with the "Guidelines."

(2) An audit of the funds provided under the Agreement shall be conducted for each fiscal year of the Grantee. The audit shall determine whether the receipt and expenditure of the funds provided under the Agreement are presented in accordance with generally accepted accounting principles agreed to in section (b) above and whether the Grantee has complied with the terms of the Agreement. Each audit shall be completed no later than one year after the close of the Grantee's fiscal year.

(d) The Grantee shall submit an audit report to USAID within 30 days after completion of each audit arranged for by the Grantee in accordance with this Section. The USAID Inspector General will review each report to determine whether it complies with the audit requirements of this Agreement. Subject to USAID approval, costs of audits performed in accordance

(c) Au cas où 250.000 dollars E.U ou plus seraient directement versés au Bénéficiaire en une année civile, dans le cadre de l'Accord, le Bénéficiaire devra, sauf accord contraire des Parties par écrit, faire effectuer des audits financiers des fonds déboursés au Bénéficiaire dans le cadre de l'Accord, conformément aux conditions suivantes:

(1) Le Bénéficiaire devra sélectionner un auditeur indépendant conformément aux "Directives en matière de Passation de Contrats d'Audit par les Bénéficiaires étrangers" établies par l'Inspecteur Général de l'USAID ("Directives"), et les audits devront être effectués conformément à ces "Directives".

(2) Un audit des fonds fournis dans le cadre de l'Accord devra être effectué pour chaque année fiscale du Bénéficiaire. L'audit devra déterminer si la réception et la dépense des fonds fournis dans le cadre de l'Accord ont été présentées conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés et convenus à la Section (b) ci-dessus, et si le Bénéficiaire s'est conformé aux clauses de l'Accord. Chaque audit devra être achevé un an au plus tard après la clôture de l'année fiscale du Bénéficiaire.

(d) Le Bénéficiaire devra soumettre un rapport d'audit à l'USAID dans les 30 jours suivant la fin de chaque audit commandité par le Bénéficiaire conformément aux dispositions de la présente Section. L'Inspecteur Général de l'USAID examinera chaque rapport pour vérifier sa conformité avec les obligations faites dans le présent Accord. Sous réserve de

with the terms of this Section may be charged to the Agreement. In cases of continued inability or unwillingness to have an audit performed in accordance with the terms of this Section, USAID will consider appropriate sanctions which include suspension of all or a portion of disbursements until the audit is satisfactorily completed or USAID performs its own audit.

(e) The Grantee shall submit to USAID, in form and substance satisfactory to USAID, a plan by which the Grantee will ensure that funds made available to subrecipients that receive \$100,000 or more in any one calendar year under the Agreement are audited in accordance with this Agreement. The plan should describe the methodology to be used by the Grantee to satisfy its audit responsibilities with respect to any subrecipient to which this Section applies. Such audit responsibilities with respect to subrecipients may be satisfied by relying on independent audits of the subrecipients or on appropriate procedures performed by the internal audit or program staff of the Grantee, by expanding the scope of the independent financial audit of the Grantee to encompass testing of subrecipients' accounts, or by a combination of these procedures. The plan should identify the funds made available to sub-recipients that will be covered by audits conducted in accordance with other audit provisions that would satisfy the Grantee's audit responsibilities

l'approbation de l'USAID, les coûts des audits effectués conformément aux dispositions de la présente Section, pourront être imputés à la subvention au titre de l'Accord. En cas d'incapacité ou de refus persistants de faire effectuer un audit conformément aux dispositions de la présente Section, l'USAID envisagera des sanctions appropriées comprenant la suspension intégrale ou partielle des déboursements jusqu'à ce que l'audit soit réalisé de manière satisfaisante ou que l'USAID ait elle-même effectué un audit.

(e) Le Bénéficiaire devra soumettre à l'USAID un plan satisfaisant pour l'USAID tant du point de vue de la forme que du fond, par lequel il assure que les fonds fournis à des sous-bénéficiaires, pour un montant égal ou supérieur à 100.000 dollars E.U., en une année civile, dans le cadre de l'Accord, soient audités conformément aux dispositions du présent Accord. Le plan devra décrire la méthodologie qui sera utilisée par le Bénéficiaire pour remplir ses responsabilités en matière d'audit de tout sous-bénéficiaire visé par les dispositions de la présente Section. Lesdites responsabilités pourront être remplies en se fondant sur des audits indépendants des sous-bénéficiaires ou sur l'application de procédures appropriées par le personnel d'audit interne ou de programme du Bénéficiaire, en incluant dans le champ d'application de l'audit financier indépendant du Bénéficiaire le contrôle des comptes des sous-bénéficiaires, ou en combinant l'ensemble de ces procédures. Le plan devra identifier les fonds fournis aux sous-bénéficiaires et qui devront

(a nonprofit organization organized in the United States is required to arrange for its own audits; a for-profit contractor organized in the United States that has a direct contract with USAID is audited by the cognizant U.S. Government Agency; a private voluntary organization organized outside the United States with a direct grant from USAID is required to arrange for its own audits; and a host-country contractor should be audited by the cognizant Grantee contracting agency). The Grantee shall ensure that appropriate corrective actions are taken on the recommendations contained in the sub-recipients' audit reports; consider whether sub-recipients' audits necessitate adjustment of its own records; and require each sub-recipient to permit independent auditors to have access to records and financial statements as necessary.

(f) USAID may, at its discretion, perform the audits required under this Agreement on behalf of the Grantee by utilizing funds under the Agreement or other resources available to USAID for this purpose. The Grantee shall afford authorized representatives of USAID the opportunity at all reasonable times to audit or inspect activities financed under the Agreement, the utilization of goods and services financed by

être audités conformément aux autres dispositions permettant au Bénéficiaire de remplir ses responsabilités en matière d'audit (les organisations à but lucratif constituées aux Etats-Unis sont tenues de prendre elles-mêmes leurs dispositions pour la conduite de leurs audits; les organisations à but lucratif constituées aux Etats-Unis et attributaires d'un contrat direct avec l'USAID sont auditées par l'Agence du Gouvernement américain compétent; les organisations privées bénévoles constituées à l'extérieur des Etats-Unis et bénéficiaires d'une subvention directe de l'USAID sont tenues de prendre elles-mêmes leurs dispositions pour la conduite de leurs audits; enfin les contractants du pays hôte doivent être audités par l'organisme du Bénéficiaire compétent). Le Bénéficiaire devra s'assurer que des mesures correctives appropriées sont prises sur la base des recommandations contenues dans les rapports d'audits des fonds fournis aux sous-bénéficiaires. Il devra aussi déterminer si ces audits nécessitent un ajustement de ses propres comptes, et demander à chaque sous-bénéficiaire d'autoriser l'accès d'auditeurs indépendants à ses comptes et états financiers.

(f) L'USAID pourra, à sa discrétion, effectuer, au nom du Bénéficiaire, les audits requis dans le cadre du présent Accord, en utilisant des fonds au titre de l'Accord ou d'autres ressources disponibles à cette fin. Le Bénéficiaire permettra aux représentants autorisés de l'USAID, à tous moments raisonnables, d'auditer ou d'inspecter les activités financées dans le cadre de l'Accord, l'utilisation des

USAID, and books, records and other documents relating to the Agreement.

biens et services financés par l'USAID et les livres, comptes et autres documents relatifs à l'Accord.

Section B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

Section B.6. Soumission de Renseignements Complets. Le Bénéficiaire confirme:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed USAID, or caused USAID to be informed, in the course of reaching agreement with USAID on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Agreement and the discharge of responsibilities under this Agreement; and

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'USAID ou a fait en sorte qu'elle le soit, dans le cadre de la conclusion avec elle du présent Accord, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient significativement affecter l'Accord et l'exécution des responsabilités prévues dans le cadre du présent Accord; et

(b) that it will inform USAID in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Agreement or the discharge of responsibilities under this Agreement.

(b) qu'il informera l'USAID à temps de tous les faits et circonstances ultérieurs qui pourraient significativement affecter, ou que l'on peut raisonnablement penser pouvoir affecter, l'Accord ou l'exécution des responsabilités prévues dans le cadre de l'Accord.

Section B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

Section B.7. Autres Paiements: Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses agents en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre de l'Accord, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire.

Section B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Agreement as a program to which the United States has contributed, identify Agreement activity sites, and mark goods financed by USAID, as described in Implementation

Section B.8. Information et Marquage des Biens: Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée à l'Accord en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué, identifiera les sites des activités de l'Accord et marquera les biens financés par

l'USAID.

(c) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

(c) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le pays d'enregistrement du navire ou de l'avion à la date d'expédition des biens.

(d) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(d) Les primes d'assurances maritimes souscrites dans le territoire du Bénéficiaire seront réputées autorisées en Devises si cette autorisation est accordée à la Section C.7 (a).

(e) Any motor vehicles financed under the Agreement will be of United States manufacture, except as USAID may otherwise agree in writing.

(e) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de l'Accord devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'USAID notifié par écrit.

(f) Transportation by air, financed under the Agreement, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available under the U.S. Fly America Act. Details on this requirement will be described in an Implementation Letter.

(f) Le transport aérien de biens ou de personnes, financé dans le cadre de l'Accord, devra être assuré par des transporteurs détenant une certification des Etats-Unis, dans la mesure où ce service de transport par lesdits transporteurs est disponible au titre de la Loi "Fly America" des Etats-Unis. Les détails de cette obligation seront décrits dans une Lettre d'Exécution.

Section C.2. Eligibility Date.

No goods or services may be financed under the Agreement which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

Section C.2. Date d'Eligibilité:

Aucun bien ou service ne pourront être financés dans le cadre de l'Accord s'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés avant la date du présent Accord, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit.

Section C.3. Plans,

Specifications and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

Section C.3. Plans, Cahier des

Charges et Contrats: Afin de parvenir à un accord mutuel sur les questions suivantes, et sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit:

(a) The Grantee will furnish to USAID upon preparation:

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation between the Grantee and third parties, relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the pre-qualification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished USAID on preparation; and

(2) such documentation will also be furnished to USAID, upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by USAID to be of major importance to the Agreement. Aspects of the Agreement involving matters under this subsection (a)(2) will be identified in Implementation Letters.

(b) Documents related to the pre-qualification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Agreement will be approved by USAID in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Agreement for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment, or materials as may be specified in

(a) Le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID, dès après leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres actes passés entre le Bénéficiaire et des tiers relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de l'Accord, y compris les documents concernant la préqualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les offres. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'USAID dès après leur préparation;

(2) seront aussi soumis à l'USAID dès après leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de l'Accord, sont considérés par l'USAID comme ayant une grande importance pour l'Accord. Les aspects de l'Accord portant sur des questions traitées à la sous-section (a)(2) seront précisés dans des Lettres d'Exécution.

(b) Les documents relatifs à la préqualification des contractants, aux appels d'offres ou offres de biens et services financés dans le cadre de l'Accord, devront être approuvés par écrit par l'USAID avant leur émission, et devront contenir les normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de l'Accord pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour des travaux de construction et autres services connexes, pour la

Implementation Letters, will be approved by USAID in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by USAID prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Agreement but not financed under the Agreement, the scope of their services and such of their personnel assigned to activities financed under the Agreement as USAID may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Agreement but not financed under the Agreement, shall be acceptable to USAID.

Section C.4. Reasonable Price.

No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, competitive basis.

Section C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish USAID such information with regard thereto, and at such times, as USAID may request in Implementation Letters.

fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données par Lettres d'Exécution, devront aussi être approuvés par écrit par l'USAID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'USAID avant leur mise à exécution;

(d) Les bureaux d'études utilisés par le Bénéficiaire mais non financés dans le cadre de l'Accord, l'étendue de leurs services et des services de leur personnel affecté aux activités financées dans le cadre de l'Accord selon les spécifications de l'USAID, les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire mais non financés dans le cadre de l'Accord, seront acceptables pour l'USAID.

Section C.4. Prix Raisonables:

Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en totalité ou en partie dans le cadre de l'Accord. Ces biens et services devront être acquis de façon juste et équitable et, autant que possible, sur la base de la concurrence.

Section C.5. Notification des Fournisseurs Potentiels: Afin de permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et services devant être financés dans le cadre de l'Accord, le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID toutes les informations afférentes demandées par l'USAID par Lettres d'Exécution et aux dates spécifiées.

Section C.6. Shipping

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Agreement if transported either:

(1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in USAID Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment; or

(2) on an ocean vessel which USAID, by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or

(3) under an ocean or air charter which has not received prior USAID approval.

(b) Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried:

(1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under C.1(a) above, without prior written USAID approval or on a non-U.S. flag air carrier if a U.S. flag carrier is available (in accordance with criteria which may be contained in Implementation Letters) without prior written approval of USAID; or

(2) on an ocean vessel which USAID, by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or

(3) under an ocean vessel or air charter which has not received

Section C.6. Expédition:

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre de l'Accord s'ils sont transportés:

(1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code Géographique No. 935 de l'USAID en vigueur lors de l'expédition; ou

(2) à bord d'un navire que l'USAID, par notification écrite au Bénéficiaire, a déclaré inéligible; ou

(3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services connexes, ne peuvent pas être financés dans le cadre de l'Accord, si ces biens ou personnes sont transportés:

(1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui, à la date de l'expédition, n'est pas identifié à C.1(a) ci-dessus, sans l'approbation préalable écrite de l'USAID, ou sur un avion d'un transporteur non américain, si un transporteur américain est disponible (conformément aux critères définis par Lettres d'Exécution), sans approbation préalable écrite de l'USAID; ou

(2) à bord d'un navire que l'USAID, par notification écrite au Bénéficiaire, a déclaré inéligible; ou

(3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation

prior USAID approval.

(c) Unless USAID determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, or otherwise agrees in writing:

(1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by USAID which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels; and

(2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by USAID and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

Section C.7. Insurance

(a) Marine insurance on goods financed by USAID which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided:

(1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate; and

préalable de l'USAID.

(c) Sauf si l'USAID détermine que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix justes et raisonnables, ou en convient autrement par écrit:

(1) au moins cinquante pour cent (50 %) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par l'USAID et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis; et

(2) au moins cinquante pour cent (50 %) du revenu de fret brut pour toutes les expéditions financées par l'USAID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés à ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les obligations à (1) et (2) de cette sous-section doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

Section C.7. Assurance:

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'USAID et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire, peut être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de l'Accord à condition que:

(1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible; et

(2) claims thereunder are payable in U.S. dollars or, as USAID may agree in writing, in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to USAID-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by USAID hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as USAID may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Agreement imported for the Agreement against risks incident to their transit to the point of their use under the Agreement; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacement will be of source and origin of countries listed in USAID Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in

(2) les réclamations soient payables en dollars E.U ou, si l'USAID en convient par écrit, dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou dans toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'USAID, si le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte par statut, décret, loi, règlement ou pratique, une attitude discriminatoire contre toute compagnie d'assurances maritimes autorisée à exercer dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique, tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire seront assurés contre tous risques maritimes. Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer des activités d'assurances maritimes dans un état des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'USAID notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre de l'Accord et importés pour les besoins de l'Accord, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utilisation dans le cadre de l'Accord. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes à une bonne pratique commerciale pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire au titre de l'assurance sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte des biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire pour le remplacement ou la réparation desdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays énumérés dans le Code Géographique No. 935 de l'USAID en vigueur à la date

writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

Section C.8. U.S. Government-Owned Excess Property:

The Grantee agrees that wherever practicable United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Agreement may be used to finance the costs of obtaining such property.

Article D: Termination; Remedies

Section D.1. Suspension and Termination

(a) Either Party may terminate this Agreement in its entirety by giving the other Party 30 days written notice. USAID also may terminate this Agreement in part by giving the Grantee 30 days written notice, and suspend this Agreement in whole or in part upon giving the Grantee written notice. In addition, USAID may terminate this Agreement in whole or in part, upon giving the Grantee written notice, if (i) the Grantee fails to comply with any provision of this Agreement, (ii) an event occurs that USAID determines makes it improbable that the objectives of the Agreement or the assistance program will be attained or that the Grantee will be able to perform its obligations under this Agreement, or (iii) any disbursement or use of funds in the manner herein contemplated would be in violation of the

d'acquisition de ces biens de remplacement et, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront assujettis aux dispositions de l'Accord.

Section C.8. Biens Inutilisés du Gouvernement des Etats-Unis:

Le Bénéficiaire accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel inutilisé du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés dans le cadre de l'Accord. Les fonds de l'Accord peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel inutilisé.

Article D: Annulation; Mesures Correctives

Section D.1. Suspension et Annulation

(a) L'une ou l'autre Partie peut annuler l'intégralité de l'Accord en donnant à l'autre Partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'USAID peut aussi annuler partie de l'Accord en donnant au Bénéficiaire un préavis écrit de 30 jours, et suspendre tout ou partie de l'Accord en avisant le Bénéficiaire par écrit. De plus, l'USAID peut annuler tout ou partie de l'Accord en avisant le Bénéficiaire par écrit, si (i) le Bénéficiaire ne respecte pas une quelconque disposition de l'Accord, (ii) un événement se produit et l'USAID détermine qu'il rend improbable la réalisation des objectifs de l'Accord ou du programme d'assistance, ou que le Bénéficiaire puisse remplir ses obligations dans le cadre de l'Accord, ou (iii) tout déboursement ou utilisation des fonds de façon ci-envisagée

legislation governing USAID, whether now or hereafter in effect.

(b) Except for payment which the Parties are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to such suspension or termination, suspension or termination of this entire Agreement or part thereof will suspend (for the period of the suspension) or terminate, as applicable, any obligation of the Parties to provide financial or other resources to the Agreement, or to the suspended or terminated portion of the Agreement, as applicable. Any portion of this Agreement which is not suspended or terminated shall remain in full force and effect.

(c) In addition, upon such full or partial suspension or termination, USAID may, at USAID's expense, direct that title to goods financed under the Agreement, or under the applicable portion of the Agreement, be transferred to USAID if the goods are in a deliverable state.

Section D.2. Refunds

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, USAID, notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee

constitueraient une violation de la législation régissant l'USAID, qu'il s'agisse de la législation actuellement en vigueur ou ultérieure.

(b) A l'exception des paiements que les Parties sont tenus d'honorer au titre des engagements non annulables pris avec des tiers avant toute suspension ou annulation, la suspension ou annulation de tout ou partie de l'Accord suspendra (pour la période de suspension) ou annulera, selon le cas, toute obligation des Parties à fournir des ressources financières ou autres au titre de l'Accord, ou à la partie suspendue ou annulée de l'Accord, selon le cas. Toute partie du présent Accord qui n'est pas suspendue ou annulée restera en vigueur.

(c) D'autre part, après toute suspension ou annulation totale ou partielle, l'USAID pourra, à ses propres frais, ordonner que le titre de propriété des biens financés dans le cadre de l'Accord, ou dans toute partie concernée de l'Accord, soit transféré à l'USAID si ces biens sont dans un état où ils peuvent être livrés.

Section D.2. Remboursements:

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord, ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou qui était destiné à des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, l'USAID, nonobstant la disponibilité ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, peut demander au Bénéficiaire de

to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to USAID within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed or supported under the Agreement are not used effectively in accordance with this Agreement, USAID may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for or in connection with such goods or services in U.S. Dollars to USAID within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsections (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refunds under subsections (a) or (b), or (2) any refund to USAID from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the Agreement, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the amount of the Grant.

rembourser à l'USAID le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiaire de l'une quelconque de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre de l'Accord ne sont pas utilisés effectivement et efficacement conformément au présent Accord, l'USAID peut demander au Bénéficiaire de lui rembourser tout ou partie du montant des déboursements effectués dans le cadre du présent Accord pour ces biens ou services, en dollars des Etats-Unis, dans les soixante (60) jours qui suivent une telle demande.

(c) Le droit au titre des sous-sections (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement restera valide, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de l' Accord.

(d) (1) Tout remboursement au titre des sous-sections (a) ou (b), ou (2) tout remboursement à l'USAID par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés dans le cadre de l'Accord, lequel remboursement étant lié à un prix déraisonnable ou une fausse facturation des biens ou services, à des biens non conformes aux cahiers des charges, ou à des services non adéquats, sera: (A) affecté d'abord à l'Accord, dans la mesure où cela se justifie, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, utilisé pour réduire le montant de

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by USAID to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Agreement will be returned to USAID in U.S. Dollars by the Grantee, unless USAID otherwise agrees in writing.

Section D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

Section D.4. Assignment. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to USAID of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a Party to a direct U.S. Dollar contract which USAID financed in whole or in part out of funds granted by USAID under this Agreement.

Article E: Disbursements

Section E.1. Disbursements. Disbursements will be made through such means as the Parties agree to in writing or as set forth in Annex 1.

Section E.2. Rate of Exchange. If funds provided under the Agreement are introduced into the Cooperating Country by USAID or any public or private agency for

la Subvention.

(e) Tout intérêt ou tous autres gains réalisés sur les fonds de la Subvention décaissés par l'USAID au Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord avant l'utilisation autorisée de ces fonds au titre de l'Accord, seront retournés à l'USAID en dollars des Etats-Unis par le Bénéficiaire, sauf si l'USAID en convient autrement par écrit.

Section D.3. Non-Renonciation aux Mesures Correctives: Aucun retard dans l'exercice par une Partie d'un droit ou d'une mesure corrective quelconque en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Accord ne sera interprété comme une renonciation à un tel droit ou à une telle mesure corrective.

Section D.4. Cession: Le Bénéficiaire convient, sur demande, de céder à l'USAID toute cause d'action lui revenant en rapport avec l'exécution ou la rupture d'un contrat par une partie à un contrat direct en dollars des Etats-Unis financé en totalité ou en partie sur des fonds accordés par l'USAID au titre du présent Accord.

Article E. Dépensements

Section E.1. Dépensements: Les dépensements se feront par les moyens convenus par écrit par les Parties ou comme énoncé à l'Annexe 1.

Section E.2. Taux de Change: Si les fonds fournis dans le cadre de l'Accord sont introduits dans le Pays Coopérant par l'USAID ou par un organisme public ou privé

purposes of carrying out obligations of USAID hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into local currency at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the country of the Grantee to any person for any purpose.

Article F: Miscellaneous

Section F.1. Job Loss, Export Processing Zones and Workers' Rights

(a) No funds or other support provided hereunder may be used in an activity reasonably likely to involve the relocation or expansion outside of the United States of an enterprise located in the United States if non-U.S. production in such relocation or expansion replaces some or all of the production of, and reduces the number of employees at, said enterprise in the United States.

(b) No funds or other support provided hereunder may be used in an activity the purpose of which is the establishment or development in a foreign country of any export processing zone or designated area where the labor, environmental, tax, tariff, and safety laws of the country would not apply, without the prior written approval of USAID

(c) No funds or other support provided hereunder may be used in an activity which contributes to

quelconque aux fins de remplir les obligations de l'USAID dans ce cadre, le Bénéficiaire prendra toutes dispositions nécessaires afin que ces fonds puissent être convertis en monnaie locale au taux de change le plus élevé, légal pour toute personne et à toutes fins, dans le pays du Bénéficiaire au moment de la conversion.

Article F: Divers

Section F.1. Pertes d'Emplois, Zones Franches Industrielles et Droits des Travailleurs

(a) Les fonds ni aucun autre soutien fournis dans le cadre du présent Accord ne pourront être utilisés dans une activité raisonnablement susceptible d'impliquer la relocalisation ou l'expansion hors des Etats-Unis d'une entreprise localisée aux Etats-Unis si une production non-américaine dans le cadre de cette relocalisation ou expansion remplace tout ou partie de la production, et réduit le nombre d'employés, de cette entreprise aux Etats-Unis.

(b) Les fonds ni aucun autre soutien fournis dans le cadre du présent Accord ne pourront être utilisés, sans l'approbation préalable écrite de l'USAID, dans une activité dont le but est l'établissement ou le développement dans un pays étranger d'une zone franche industrielle ou autre zone ainsi désignée où les législations du travail, environnementales, fiscales, tarifaires et de sureté du pays ne s'appliqueraient pas.

(c) Les fonds ni aucun autre soutien fournis dans le cadre du présent Accord ne pourront être

The four core values described in Article 6, Special Covenants, and especially results-oriented management, will govern the implementation of activities supported by this Agreement.

II. BACKGROUND

USAID/Senegal's January 1997 nationwide customer survey revealed that most Senegalese placed the highest priority on economic growth and poverty alleviation because of its relevance to their daily needs and concerns. Out of the eight groups in the April 1997 workshop that proposed a strategic objective for USAID consideration, five came up with economic growth or private sector-related objectives, with a focus on employment and income. USAID agreed with these priorities, and therefore proposed as its first SO, sustainable increases in private sector income generating activities in selected sectors.

Economic Outlook

Although Senegal has historically been one of the slowest-growing economies in Africa, the 1994 devaluation seems to have ushered in a new period of rapid growth. Although real GDP grew by only 2 percent in the first 12 months following the January 1994 devaluation, it accelerated to 4.8 percent in 1995, 5.6 percent in 1996 and 4.7 percent in 1997. This renewed growth has also been accompanied by reduced external and domestic imbalances. Senegal has received high marks for its

Les quatre valeurs cardinales décrites à l'Article 6, Conventions Spéciales, particulièrement la gestion orientée sur les résultats, régiront l'exécution des activités financées dans le cadre du présent Accord.

II. CONTEXTE

L'enquête nationale auprès des clients menée par l'USAID en janvier 1997 a révélé que la majorité de la population accorde la plus haute priorité à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté puisqu'elle répond à leurs besoins et préoccupations quotidiens. Pendant l'atelier d'avril 1997, sur huit groupes de travail, cinq ont proposé à l'USAID des objectifs stratégiques ayant trait à la croissance économique ou au secteur privé, et mettant l'accent sur l'emploi et les revenus. L'USAID a convenu de ces priorités et a donc proposé comme premier OS: une augmentation durable des activités génératrices de revenus du secteur privé dans les secteurs ciblés.

Perspectives économiques

Bien que l'économie du Sénégal fasse partie de celles qui ont toujours enregistré la croissance la plus lente en Afrique, la dévaluation de 1994 semble avoir ouvert une nouvelle ère de croissance rapide. Bien que le PIB réel n'ait augmenté que de 2% pendant les 12 premiers mois suivant la dévaluation de janvier 1994, le taux de croissance est vite passé à 4,8% en 1995, 5,6% en 1996 et 4,7% en 1997. Cette relance a été aussi accompagnée par une

ANNEX 1

AMPLIFIED DESCRIPTION

I. INTRODUCTION

This Annex 1 describes the illustrative activities to be undertaken and the results to be achieved under this Strategic Objective. Nothing in this Annex 1 shall be construed as amending any of the definitions or terms of the Agreement. This Annex 1 may be amended by the authorized representatives of the Parties through Implementation Letters without formal amendment of the Agreement, provided that the definitions of Strategic Objective and Results set forth in Article 2 are not altered thereby.

This Strategic Objective Agreement encompasses future investments intended to address the impediments to sustainable increases in private sector income-generating activities in Senegal.

The Strategic Objective was developed in collaboration with the Government and people of Senegal and other partners engaged in support of private sector growth, employment and income. It is based on the assumption that by continuing to target adequate resources in three critical areas (Key Intermediate Results), an improved environment can be created for small businesses and microenterprises.

ANNEXE 1

DESCRIPTION DETAILLEE

I. INTRODUCTION

La présente Annexe 1 décrit les activités indicatives à entreprendre et les résultats à atteindre dans le cadre du présent Objectif Stratégique. Aucune disposition de la présente Annexe 1 ne devra être interprétée comme amendant l'une quelconque des définitions ou les termes du présent Accord. Cette Annexe 1 peut être modifiée par les représentants autorisés des Parties, au moyen de Lettres d'Exécution, sans qu'il soit nécessaire de procéder à la modification formelle de l'Accord, sous réserve que la définition de l'Objectif Stratégique et les Résultats décrits à l'Article 2 de l'Accord ne soient pas modifiés.

Le présent Accord d'Objectif Stratégique englobe les futurs investissements destinés à lever les entraves à une augmentation durable des activités génératrices de revenus du secteur privé au Sénégal.

Cet Objectif Stratégique a été formulé en collaboration avec le Gouvernement et les populations du Sénégal et d'autres partenaires qui apportent leur appui à la croissance du secteur privé, de l'emploi et des revenus. Il part de l'hypothèse qu'en continuant de consacrer suffisamment de ressources à trois domaines (Résultats Intermédiaires Clés), un environnement amélioré peut être créé pour les petites et micro-entreprises.

recent fiscal discipline. Expenditure growth has been modest while revenue growth was strong due to improved tax collection efforts. These efforts have allowed Senegal to cut its fiscal deficit as a percentage of GDP by more than one-half between 1993 and 1996. The State was also able to pay off all its accumulated arrears by the end of 1995. In addition, the fears of some observers that the devaluation would contribute to sustained high inflation have not materialized. After a short spurt following the devaluation, the inflation rate has been falling steadily; by December 1997 it was under 2.5 percent per year.

Remaining Constraints To Private Sector Development

Among the priority challenges and issues that constrain Senegal's private sector development efforts are the following:

- *Administrative or bureaucratic obstacles to efficient functioning of business:* an entrepreneur will encounter expensive fees, delays and complex bureaucratic requirements in trying to start and run a business according to the rules. Sustainable growth in Senegal will require further reducing the role of the State in the economy through privatization and deregulation.

- *Lack of transparency in the judicial system:* a shortage of jurists trained in commercial law and delays in resolving commercial claims are among the current

réduction des déséquilibres externe et interne. La récente discipline budgétaire du pays a été hautement saluée. La croissance des dépenses a été modeste alors que celle des revenus a été forte grâce à une meilleure collecte des taxes. Ces efforts ont permis de réduire le déficit budgétaire en pourcentage du PIB de plus de la moitié entre 1993 et 1996. L'Etat est aussi parvenu à liquider l'ensemble de ses arriérés en fin 1995. De plus, les craintes de certains observateurs que la dévaluation n'entraîne une forte et durable inflation ne se sont pas justifiées. Après une brève hausse des prix consécutive à la dévaluation, le taux d'inflation a régulièrement baissé et se situait, en décembre 1997, à moins de 2,5%.

Contraintes résiduelles au développement du secteur privé

Parmi les défis et difficultés de taille limitant les efforts de développement du secteur privé on peut noter les suivants:

- *Obstacles administratifs et bureaucratiques au fonctionnement efficace de l'entreprise:* l'entrepreneur qui tente de créer et de gérer une affaire dans le respect des règles est confronté à des charges élevées, des retards et des procédures bureaucratiques complexes. Une croissance soutenue au Sénégal nécessitera une plus forte réduction du rôle de l'Etat dans l'économie à travers la privatisation et la libéralisation.

- *Manque de transparence du système judiciaire:* le manque de juristes formés en droit commercial, et les retards dans la résolution des

complaints. To attract investors, it will be necessary to improve the transparency, rapidity and functioning of the judicial system.

- *The high costs of doing business:* costs of labor, water, energy, and transport remain relatively high in Senegal compared with regional competitors and other dynamic developing economies. Supporting improvements in Senegal's infrastructure and accelerating the liberalization and privatization process would also help reduce costs and improve service reliability.

- *Need for extensive use of best practices and further financial deepening:* Human resource capacity building is essential. Also, promoting savings mobilization and new financial instruments would enhance improved access to financial services and help meet the financial needs of micro, small and medium enterprises.

- *The absence of a clear long-term private sector strategy, in spite of considerable progress in defining the relationship between the private sector and the State:* In a rapidly globalizing world, the GOS needs to concentrate on improving the business climate, and on finding ways to help create a level playing field to allow entrepreneurs to participate fully in the world economy, thus taking

litiges commerciaux constituent actuellement des doléances. Il sera nécessaire d'améliorer la transparence, la rapidité et le fonctionnement de l'ensemble du système judiciaire afin d'attirer les investisseurs.

- *Coût élevé des affaires:* les coûts de la main d'oeuvre, de l'eau, de l'énergie et du transport restent relativement élevés au Sénégal comparés à ceux des concurrents de la région et d'autres pays en développement ayant des économies dynamiques. Le soutien à l'amélioration des infrastructures du Sénégal et l'accélération du processus de libéralisation et de privatisation aideraient aussi à réduire les coûts et à améliorer la fiabilité des services.

- *Nécessité d'une utilisation extensive des meilleures pratiques et d'un approfondissement financier accru:* le renforcement des capacités des ressources humaines est essentiel. D'autre part, la promotion de l'épargne et de nouveaux instruments financiers contribuerait à un meilleur accès aux services financiers et à la satisfaction des besoins financiers des micro, petites et moyennes entreprises.

- *Absence d'une stratégie à long-terme claire pour le secteur privé, malgré des progrès considérables dans la définition des relations entre le secteur privé et l'Etat:* dans le contexte actuel de mondialisation, le GRS a besoin de se concentrer sur l'amélioration du climat des affaires et sur la définition des voies et moyens d'aider à créer un environnement

advantage of Senegal's geographic location and facilities.

- *Bias against women:* Gender bias in lending, property rights, payment practices, and hiring practices have kept a large majority of women in the informal sector and in low paying jobs, if they find a job at all.

III. RESULTS TO BE ACHIEVED

In order to achieve the Strategic Objective (SO), three Key Intermediate Results (KIRs), to be reached through a series of Intermediate Results (IRs) and related activities, are to be accomplished under this Agreement. The level of the IRs will be a major factor in determining the level of funding allocated by USAID to the implementation of activities under this SOAG.

A set of indicators has been developed for the SO and for each KIR. Quantifiable targets for each indicator will be determined by joint agreement of the Parties after baselines have been fixed. IR-level indicators and targets will be presented in an Implementation Letter

The KIRs and IRs are described below. Illustrative activities to be undertaken to reach these KIRs and IRs are detailed in Section IV below.

favorable permettant aux entrepreneurs de participer pleinement à l'économie mondiale en profitant de la position géographique du pays et de ses infrastructures.

- *Préjugés défavorables aux femmes:* Les préjugés défavorables aux femmes en termes de prêt, de droits de propriété, de pratiques de paiement et de pratiques d'embauche, ont maintenu une grande majorité de femmes dans le secteur informel et dans des emplois sous-payés, pour celles qui trouvent un emploi.

III. RESULTATS A ATTEINDRE

Afin d'atteindre l'Objectif Stratégique (OS), trois Résultats Intermédiaires Clés (RIC), à travers une série de Résultats Intermédiaires (RI) et des activités connexes dans le cadre de l'Accord, devront être atteints. Le niveau de réalisation des RI sera un facteur important dans la détermination du niveau de financement alloué par l'USAID pour l'exécution des activités dans le cadre du présent Accord.

Une série d'indicateurs a été définie pour chaque OS et pour chaque RIC. Des cibles quantifiables pour chaque indicateur seront déterminées par accord mutuel des Parties après que les données de base auront été fixées. Les indicateurs et les cibles des RI seront présentés dans une Lettre d'Exécution.

Les RIC et les RI sont décrits ci-dessous. Les activités indicatives à entreprendre pour atteindre ces RIC et RI sont détaillées à la

This Objective places a special emphasis on improving the business opportunities of women entrepreneurs and young entrepreneurs.

SO-Level Indicators:

The level of achievement of this SO will be measured against the following SO-level indicators, to be achieved by the SO Completion Date:

1. Incomes increased by \$80 million through supported activities;
2. 1,250 SMEs and 3,200 microenterprises created; and
3. Ratio of private investment to GDP increased from 13% to 17%.

Key Intermediate Results

USAID and its partners have identified three interrelated and mutually-reinforcing Key Intermediate Results necessary to achieve the SO:

KIR 1.1: Improved Legal, Regulatory, and Policy Environment

KIR 1.2: Improved Access to Financial Services

KIR 1.3: Increased Use of Best Technical and Managerial Practices

Full achievement of the SO requires the successful achievement of all KIRs.

The SO has been designed to provide the essential ingredients

Section IV ci-dessous.

Cet Objectif met un accent particulier sur l'amélioration des opportunités d'affaires pour les femmes et les jeunes entrepreneurs.

Indicateurs de l'OS:

Le niveau de réalisation de l'OS sera mesuré en fonction des indicateurs suivants de l'OS qui devront être atteints à la Date d'Achèvement de l'OS:

1. Revenus augmentés de 80 millions de dollars à travers les activités soutenues;
2. 1.250 PME et 3.200 microentreprises créées; et
3. Ratio investissement privé/PIB augmenté de 13% à 17%.

Résultats Intermédiaires Clés

L'USAID et ses partenaires ont identifié trois RIC interdépendants qui se renforcent mutuellement pour la réalisation de cet OS:

RIC 1.1: Environnement juridique, réglementaire et des politiques amélioré

RIC 1.2: Accès amélioré aux services financiers

RIC 1.3: Utilisation accrue des meilleures pratiques techniques et managériales.

L'atteinte de cet OS de façon optimale nécessite la réalisation de tous les RIC.

IV. ACTIVITIES

Activities to be funded under this SO will be determined to a large extent by the demand expressed by potential customers and partners. The criteria for selection of activities are outlined below. USAID will exclude assistance to those sectors that are restricted by U.S. law (e.g. narcotics, crops that compete with U.S. exports, or activities that use child labor).

1. Demand-driven Approach to Activity Implementation

This SO was developed in response to needs identified by USAID's Senegalese partners and customers and will be implemented through activities requested by these Senegalese partners and customers. This innovative demand-driven approach will include both local and national-level interventions.

At the local level, USAID will invest in local entities (referred to as "Investment Units") which propose programs (referred to as "Investment Packages") to achieve the results set out in the Results Framework (Attachment 2 to this Annex I) and reflected in this Agreement.

- **Investment Units:** Investment Units will consist of geographic and administrative entities such as communes, rural communities and regions. Investment Units will consolidate and present for

IV. ACTIVITES

Les activités devant être financées par cet OS seront dans une large mesure déterminées par la demande exprimée par les clients et partenaires potentiels. Les critères de sélection des activités sont indiqués ci-dessous. L'USAID exclura toute assistance dans les secteurs faisant l'objet de restrictions par la législation des Etats-Unis (par exemple: stupéfiants, cultures qui concurrencent les exportations des Etats-Unis, ou activités utilisant le travail des enfants).

1. Approche "Basée sur la Demande" pour l'Exécution des Activités

L'OS a été élaboré en réponse aux besoins identifiés par les partenaires et clients sénégalais de l'USAID et sera mis en oeuvre par des activités demandées par ces mêmes partenaires et clients. Cette approche novatrice basée sur la demande concernera des interventions aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Au niveau local, l'USAID investira dans des entités à la base (dénommées "Unités d'Investissement") qui proposent des programmes (dénommés "Paquets d'Investissement") pour atteindre les résultats définis dans le Cadre de Résultats (Pièce jointe 2 de la présente Annexe) et figurant dans le présent Accord.

- **Unités d'Investissement:** Ce sont des entités géographiques et administratives telles que les communes, communautés rurales et régions. Elles devront consolider

approval proposals for USAID assistance from both public and private sector entities, including SMEs and microenterprises, associations, GIEs, NGOs/PVOs, regional chambers of commerce, etc. Investment Units will sign "partnership agreements" with USAID and/or its Agents (implementing contractors) which commit their own resources to achieving the package being sponsored.

- Investment Packages: Investment Packages will comprise proposals for assistance aimed at achieving the results set forth in this Agreement and which combine public and private, US and Senegalese financial, personnel, and material resources necessary to do so. An Investment Package must address one entire SO (with the exception of national-level results, which need not be addressed in local-level Investment Packages). Partners will be eligible to submit proposals for any or all SOs. Proposals addressing more than one SO will be encouraged.

At the national level, USAID will execute a series of core activities consisting of policy dialogue, institution building and strengthening, and support for strategy development. The choice of national-level activities will be driven by a technical and policy agenda designed to support local-level initiatives.

et soumettre à l'approbation de l'USAID des propositions d'assistance provenant d'entités publiques et privées, notamment les PME, les micro-entreprises, les associations, les GIE, ONG, Chambres de Commerce régionales, etc. Les Unités d'Investissement signeront des "Accords de Partenariat" avec l'USAID et/ou ses contractants techniques qui engagent leurs ressources propres en vue de la réalisation du paquet d'investissement.

- Paquets d'Investissement: Ce sont des propositions d'assistance visant à atteindre les résultats énoncés dans l'Accord et qui, pour ce faire, utilisent à la fois les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires de sources publiques et privées, américaines et sénégalaises. Un Paquet d'Investissement doit viser l'atteinte de l'intégralité d'un OS (à l'exception des résultats à atteindre au plan national qui ne sont pas concernés par les Paquets d'Investissement au niveau local). Les partenaires pourront soumettre des propositions pour l'un quelconque ou l'ensemble des OS. Les propositions portant sur plus d'un OS seront encouragées.

Au plan national, l'USAID exécutera une série d'activités génériques portant notamment sur le dialogue relatif aux politiques, le développement et le renforcement institutionnels et le soutien à l'élaboration de stratégies. Le choix des activités à mener au niveau national se fera sur la base d'un programme technique et portant sur les politiques destiné à appuyer les initiatives locales.

2. Selection Process, Principles and Criteria

2.1. The Selection Process:

Investment Package proposals submitted by Investment Units will be chosen jointly by the GOS, USAID, and its partners through the SO Monitoring Committee described in Section VII below, on the basis of selection criteria set forth in this Agreement. Proposals will be solicited through an extended national publicity campaign in local languages. The purpose of the publicity campaign will be to explain to potential partners the nature of the Strategic Objective and desired results, present illustrative activities, and set forth eligibility criteria, proposal selection criteria, and submission procedures.

2.2 Selection Principles: USAID and its Senegalese partners have defined a set of principles which will guide the implementation of the SOAG. The primary purpose of the principles is to serve as reference for selecting activities, zones and types of intervention to achieve results as set forth in the Results Framework. The principles require that the following conditions be met:

- (1) The proposed activities reflect the actual development priorities of the requesting investment partners;
- (2) The commitment of investment

2. Processus, Principes et Critères de Sélection

2.1 Le processus de sélection: Les propositions de paquet d'investissement soumis par les unités d'investissement seront sélectionnés conjointement par le GRS, l'USAID et ses partenaires, par le biais du Comité de Suivi de l'OS décrit à la Section VII ci-dessous, sur la base des critères de sélection définis dans le présent Accord. Une large campagne publicitaire au niveau national sollicitera la soumission des propositions. La campagne publicitaire aura pour objet d'expliquer aux partenaires potentiels la nature de l'Objectif Stratégique et les résultats recherchés, de présenter les activités indicatives, et de définir les critères d'éligibilité des partenaires, les critères de sélection des propositions, ainsi que les procédures de soumission.

2.2 Principes de sélection: L'USAID et ses partenaires sénégalais ont défini un ensemble de principes qui guideront la mise en oeuvre de l'Accord. Ces principes ont pour objet essentiel de servir d'éléments de référence pour la sélection des activités, des zones et types d'intervention pour l'atteinte des résultats définis dans le Cadre de Résultats. Ces principes exigent la satisfaction des conditions suivantes:

- (1) Les activités proposées sont en cohérence avec les priorités réelles de développement des demandeurs;
- (1) L'engagement des partenaires

partners is reflected by the size of the monetary and/or in-kind resources that they are willing to contribute;

(3) Proposals are oriented towards achieving specific results consistent with USAID's strategic objectives and within specified timeframes;

(4) Proposed activities create and/or strengthen local institutional development capacities;

(5) Proposals incorporate transparent managerial procedures and ensure broad participation and democratic decision-making;

(6) Proposals include plans for managing, monitoring and evaluating results achievement.

2.3. Selection Criteria: Since Investment Units and Investment Packages must be sizable enough to achieve broad impact and sustainability, USAID/Senegal and its partners have defined criteria to help select among competing activities, zones, partners and types of interventions. These selection criteria may be further refined as implementation of the SOAG progresses. They include the following three major categories:

(a) Socio-economic criteria:

d'investissement est reflété par l'importance des ressources (financières ou en nature) qu'ils sont disposés à apporter comme contribution;

(3) Les propositions sont axées sur l'atteinte de résultats précis qui sont en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'USAID dans des délais spécifiés;

(4) Les activités proposées créent et/ou renforcent les capacités locales de développement institutionnel;

(5) Les propositions intègrent des procédures managériales transparentes et assurent une large participation et un mécanisme de prise de décision démocratique;

(6) Les propositions comprennent des plans de gestion, de suivi et d'évaluation de l'atteinte des résultats.

2.3 Critères de sélection: Etant donné que les paquets d'investissement doivent être assez importants pour avoir un large impact et une durabilité certaine, l'USAID/Sénégal et ses partenaires ont défini des critères permettant d'aider à sélectionner les activités, les zones d'intervention, les partenaires et les types d'intervention dans un cadre concurrentiel. Ces critères de sélection pourront être affinés davantage au fur et à mesure de l'avancement de la mise en oeuvre de l'Accord. Ces critères sont regroupés dans les trois catégories principales suivantes:

(a) Critères socio-économiques:

1. The potential for the proposed activities to address more than one SO within the same timeframe and zone of intervention;

2. The potential for the proposal to affect a large number of people within the zone of intervention;

3. The extent to which the proposed program complements or reinforces previous or current locally-initiated, USAID or other donor-supported activities;

4. Economic, financial and social gains which the proposed activities seeks to generate;

5. The extent to which the proposed activities make the best use of the human, financial and natural resources in the zone of intervention;

6. The proposed area of intervention is not affected by riots, civil unrest or insurrections.

(b) Sustainability Criteria:

1. Share of the total costs (financial or in kind) committed by the applicant;

2. Demonstrated capacity of the applicant to organize and manage the proposed activities in a transparent manner.

(c) Special criteria

1. The extent to which the proposal seeks to improve the socio-economic conditions of women

1. Potentiel des activités proposées à viser plus d'un OS dans les mêmes délais et la même zone d'intervention;

2. Potentiel de la proposition à toucher un grand nombre de personnes dans la zone d'intervention;

3. Degré de complémentarité ou de renforcement des activités antérieures ou en cours ayant été soit initiées à la base, ou appuyées par l'USAID ou d'autres bailleurs de fonds;

4. Gains économiques, financiers ou sociaux ciblés par les activités proposées;

5. Degré d'utilisation optimale des ressources humaines, financières et naturelles disponibles dans la zone d'intervention;

6. La zone d'intervention proposée n'est pas affectée par des émeutes, des troubles ou insurrections.

(b) Critères de durabilité:

1. Contribution (financière ou en nature) du demandeur aux coûts totaux;

2. Capacité éprouvée par le demandeur à organiser et gérer les activités proposées d'une manière transparente.

(c) Critères spéciaux

1. Degré d'amélioration des conditions socio-économiques des femmes et de promotion de leur

and to promote their participation in the proposed development activities;

2. The extent to which the proposal seeks to improve the socio-economic conditions of youth and to promote their participation in the proposed development activities;

3. The extent to which the proposed activities contribute to the preservation and development of the natural resource base in the zone of intervention.

These and the SO-specific criteria will be further detailed and explained in an Implementation Letter as well as in materials prepared for the publicity campaign.

3. Illustrative Activities

Because proposals to be funded under this Agreement will be demand-driven, the following list of activities, presented by Key Intermediate Result, is intended to be illustrative only:

KIR 1.1: Improving Legal, Regulatory and Policy Environment:

In close collaboration with other donors, USAID will continue its policy dialogue with the GOS to remove some of the major constraints to private sector development. USAID will complete an Investment Barrier/Investment Road Map Survey in collaboration with other donors to identify key constraints. The Agreement will finance research and technical

participation aux activités proposées;

2. Degré d'amélioration des conditions socio-économiques des jeunes et de promotion de leur participation aux activités proposées;

3. Niveau de contribution à la préservation et au développement de la base des ressources naturelles de la zone d'intervention.

Ces critères ainsi que les critères propres à l'Objectif Stratégique seront expliqués de manière plus détaillée dans une Lettre d'Exécution ainsi que dans les documents qui seront préparés dans le cadre de la campagne publicitaire.

3. Activités indicatives

Parce que les propositions qui seront financées dans le cadre du présent Accord seront basées sur la demande, les activités suivantes présentées par RIC sont seulement indicatives:

RIC 1.1: Environnement juridique, réglementaire et des politiques amélioré

En étroite collaboration avec les autres donateurs, l'USAID continuera le dialogue sur les politiques avec le GRS pour lever certaines contraintes majeures au développement du secteur privé. L'USAID réalisera une étude sur les Barrières aux Investissements et la Carte Routière de l'Investisseur, en collaboration avec d'autres donateurs pour identifier les

assistance to strengthen key public institutions to process and disseminate information aimed at fostering a better public understanding of the structure, conduct and performance of market economies. Technical assistance programs will train judges in commercial law and support private arbitration centers.

KIR 1.2: Access to Financial Services

Building on the success of past activities to finance microenterprises and small businesses, illustrative activities include: a) enlarging existing savings and credit systems to expand village banks with a focus on financial services; b) technical assistance to train DFS managers, expand savings services, and enforce regulations; and c) implementing a loan guarantee mechanism to increase access to formal bank services by lowering the perceived risk of lending to SMEs.

KIR 1.3: Use of Best Technical and Managerial Practices

Technical and entrepreneurship training will be provided. Activities might include workshops bringing together established and aspiring entrepreneurs and focusing on entrepreneurial spirit, management tools and

contraintes clés. L'Accord financera des activités de recherche et d'assistance technique pour renforcer certaines institutions publiques clés pour traiter et diffuser des informations destinées à promouvoir une meilleure compréhension de la structure, du comportement et des performances des économies de marché. Les programmes d'assistance technique viseront à former les juges en droit commercial et à soutenir les centres d'arbitrage privés.

RIC 1.2: Accès amélioré aux services financiers

Sur la base des acquis des activités antérieures de financement de la petite et micro-entreprise, les activités indicatives comprennent: a) l'extension des systèmes existants d'épargne et de crédit par le développement des banques villageoises avec un accent sur les services financiers; b) l'assistance technique pour former les gestionnaires du SFD, étendre les services d'épargne et appliquer la réglementation; et c) mettre en oeuvre un mécanisme de garantie de prêts pour augmenter l'accès aux services bancaires formels en réduisant les risques liés à l'octroi de prêts aux PME.

RIC: 1.3: Utilisation accrue des meilleures pratiques techniques et managériales

Une assistance en formation technique et entrepreneuriale sera fournie. Eventuellement des ateliers regroupant des entrepreneurs établis ou aspirants seront organisés dans les domaines

techniques, and business plan development. Support will also be provided to strengthen the institutional capacities of professional associations. Further assistance will be offered to support public education about how free markets operate and the appropriate role for government. In the NRM sector, activities will focus on the use of improved natural resource technologies and the translation of initiatives into viable profit-making enterprises.

5. Other Activities

a. Transition Period

In order to maintain momentum as a demand-driven strategy is put into place, several ongoing activities will be continued under this Agreement. The Community-Based Natural Resource Management Program, which is a model for the demand-driven approach, will continue.

b. Promoting Access To and Use of Internet (Leland Initiative)

USAID and the Republic of Senegal signed a Memorandum of Understanding (MOU) on April 2, 1998 which aims at facilitating Internet access in Senegal. The MOU is intended to strengthen the overall legal and regulatory framework for telecommunications in Senegal, including the creation of an enabling environment to

suiuants: l'esprit entrepreneurial, les outils et techniques de gestion, et le développement de plans d'affaires. L'assistance concernera aussi le renforcement des capacités institutionnelles des associations professionnelles. Une assistance sera aussi fournie pour soutenir l'éducation des agents économiques pour les sensibiliser sur les principes de fonctionnement de l'économie de marché et de ses enjeux. Dans le secteur GRN, les activités cibleront l'utilisation de technologies appropriées d'amélioration des ressources naturelles et la traduction d'initiatives basées sur la GRN en entreprises viables et rentables.

5. Autres Activités

a. Période de Transition

En attendant que la stratégie d'approche basée sur le demande soit mise en place, plusieurs activités en cours d'exécution se poursuivront dans le cadre du présent Accord. Le programme de Gestion Communautaire basé sur la Gestion des Ressources Naturelles qui constitue un modèle d'approche basée sur la demande, se poursuivra.

b. Promotion de l'Accès et de l'Utilisation d'Internet (Initiative Leland)

Le 2 avril 1998, l'USAID et la République du Sénégal ont signé un Protocole d'Accord qui vise à faciliter l'accès à Internet au Sénégal. Le Protocole d'Accord est conçu pour renforcer le cadre légal et réglementaire global des télécommunications au Sénégal, y compris la création d'un

promote access to and use of the Internet.

Attainment of the objectives set forth in the MOU will be enhanced by technical assistance, training, commodities and/or telecommunications services financed under this Agreement.

c. Policy Dialogue: This Agreement will also finance policy dialogue aimed at facilitating and accelerating reform in the private sector, in conjunction with other donors. Policy analyses and recommendations and technical assistance will help the GOS formulate and implement remaining key policy reforms for expansion of the private sector at both the national and local levels. A continuous policy dialogue will be fostered with the GOS under KIR 1.1, Improving Legal, Regulatory, and Policy Reform Environment.

d. Program Management: The costs of the management of the SO by USAID will be financed under the Agreement and will be clearly separated from the program activities in the budget. These funds will be managed by USAID.

e. Program Development, Support and Monitoring: Monitoring and research activities will begin immediately at both the national and local levels providing required baseline data which will be used to set targets, judge progress, and provide information needed to make adjustments in the

environnement favorable à la promotion de l'accès et de l'utilisation de l'Internet.

L'atteinte des objectifs visés dans le cadre de ce Protocole d'Accord sera renforcée par des services d'assistance technique, de formation, et par la fourniture de matériels et/ou de services de télécommunications financés dans le cadre du présent Accord.

c. Dialogue sur les Politiques: Le présent Accord financera également le dialogue sur les politiques visant à faciliter et à accélérer les réformes dans le secteur privé en rapport avec les autres bailleurs de fonds. Les analyses et recommandations politiques et l'assistance technique aideront le GRS à formuler et exécuter les principales réformes restantes pour l'expansion du secteur privé aussi bien aux plans national que local. Un dialogue sur les politiques continu sera encouragé avec le GRS dans le cadre du RIC 1.1, Environnement légal, réglementaire, et des politiques amélioré.

d. Gestion du Programme: Les coûts de gestion de l'OS par l'USAID seront financés dans le cadre de l'Accord indépendamment des coûts des activités du programme inscrits dans le budget. Ces fonds seront gérés par l'USAID.

e. Elaboration, Appui et Suivi du Programme: Les activités de suivi et de recherche commenceront immédiatement au niveau national et au niveau local, ce qui permettra de fournir les données de base nécessaires pour fixer l'établissement des cibles,

Strategy or in implementation mechanisms. A separate line item in the budget will address program, development support and monitoring costs. USAID will manage these funds.

f. Field Support: Several centrally-funded activities (hereafter referred to "Field Support") will support the SO although funds for such activities will not be obligated through this Agreement. Example includes activities promoting NRM-based industries to catalyze economic growth in rural communities. These activities will be undertaken under USAID/Washington's Rural and Agricultural Incomes with a Sustainable Environment (RAISE) Indefinite Quantity Contract (IQC) or other mechanisms.

g. Cooperation on Energy Policy, Science and Technology, and Research and Development

The Department of Energy of the United States of America and the Ministry for Mines, Energy and Industry of the Republic of Senegal signed an Agreement on August _____ 1998 to further cooperation between USAID and the GOS in the areas of energy efficiency and renewable energy, fossil energy, environmental management, energy sector regulation, and power project development. USAID has committed \$200,000 towards attainment of the objectives sought under the above-

l'évaluation de l'avancement des activités, l'obtention des informations nécessaires pour procéder aux réaménagements de la Stratégie ou des mécanismes d'exécution. Une rubrique budgétaire séparée couvrira les coûts d'élaboration, d'appui et de suivi du programme. Ces fonds seront gérés par l'USAID.

f. Appui aux Missions: Plusieurs activités financés sur les fonds centraux (ci-après dénommés "Appui aux Missions") contribueront à la réalisation de l'OS bien que les fonds pour ces activités ne soient pas engagés dans le cadre du présent Accord. Par exemple des activités favorisant les industries basées sur la GRN pour servir de catalyseur dans les communautés rurales. Ces activités seront entreprises dans le cadre du Contrat à Quantité Indéfinie du Programme Revenus Agricoles et Ruraux et Environnement Durable financé par l'USAID/Washington ou d'autres mécanismes.

g. Coopération en Matière de Politiques, Sciences et Technologie, et Recherche et Développement énergétiques

Le Département de l'Energie des Etats-Unis d'Amérique et le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Industrie de la République du Sénégal ont signé un Accord le _____ août 1998 pour renforcer la coopération entre l'USAID et le GRS dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, l'énergie fossile, la gestion de l'environnement, la régulation du secteur énergétique, et le développement de projets en matière d'énergie. L'USAID a

referenced Agreement.

V. IMPLEMENTATION MECHANISMS

1. Mechanisms

(a) USAID will contract with a U.S. firm to carry out four annual, nationwide publicity campaigns designed to ensure that Senegalese partners and customers understand the Strategy and how to submit proposals for USAID co-financing. The publicity campaign will address all three Strategic Objectives, and will be jointly financed by the three Strategic Objective Agreements.

(b) USAID will contract with a U.S. firm (hereafter called the "SO1 prime contractor") to provide technical, material and management support for implementing local-level Investment Packages under this SO. The SO1 prime contractor will also assist potential partners in framing investment proposals for review.

(c) USAID will contract with a U.S. firm to assist in the establishment and start-up of a viable Information Management System (IMS) and Monitoring and Evaluation (M&E) Plan. This contract will allow for the smooth start-up of systems essential to tracking results under the three new SOs. The contractor will assist in determining lower-level indicators, designing and obtaining baseline data and

engagé la somme de 200.000 dollars en vue de la réalisation de ces objectifs dans le cadre de l'Accord susmentionné.

V. MECANISMES D'EXECUTION

1. Mécanismes

(a) L'USAID passera contrat avec une firme américaine pour exécuter quatre campagnes publicitaires annuelles au niveau national ayant pour objet d'amener les partenaires et clients sénégalais à comprendre la Stratégie et les modalités de soumission de propositions d'investissement à l'USAID pour co-financement. La campagne publicitaire concernera les trois OS et sera conjointement financée par les trois Accords.

(b) L'USAID passera contrat avec une firme américaine (ci-après dénommée "Contractant Principal de l'OS1") pour apporter une assistance technique, matérielle et managériale pour l'exécution des Paquets d'Investissement au niveau local dans le cadre de cet OS. Le contractant principal de l'OS1 aidera également les partenaires potentiels à préparer les propositions d'investissement à soumettre.

(c) L'USAID passera contrat avec une firme américaine pour aider à la mise en place et au démarrage d'un Système de Gestion d'Information (SGI) viable et d'un Plan de Suivi et Evaluation (PSE). Ce contrat permettra un bon démarrage des systèmes essentiels pour le suivi des résultats des trois OS. Le contractant aidera à définir les indicateurs de niveau inférieur, à obtenir les données de

establishing targets for the new SOs. Like the publicity campaign contract, this contract will be financed under all three SOAGs.

(d) USAID will contract for short-term technical assistance as needed, including technical assistance for studies and analyses necessary to achieve the results and to assist in developing a database and reporting system for the SO. USAID will contract for technical assistance to conduct evaluations as needed during the life of SO1, and to perform financial assessment and reviews necessary for program monitoring.

(e) USAID will contract for the personal services of individuals to provide program management and support services.

(f) The existing Cooperative Agreement (CA) with the South East Consortium for International Development (SECID), which was initiated under the Community-Based Natural Resources Management Project (Project Number 685-0305) will be continued to encompass activities in 20 rural communities (CRs) in the regions of Fatick, Kaolack, Kolda and Tambacounda. Continuation of the SECID CA will permit USAID and its partners to gain experience with different levels of decentralized governments, while maximizing the effect of investments already made in these areas of intervention.

(g) Sub-contract arrangements with

base et à établir des cibles pour les trois OS. Comme le contrat pour la campagne publicitaire, ce contrat sera financé dans le cadre des trois Accords.

(d) L'USAID passera des contrats d'assistance technique à court terme en fonction des besoins. Ces contrats concerneront la réalisation d'études et d'analyses nécessaires pour l'atteinte des résultats et pour la mise en place d'une base de données et d'un système d'établissement de rapports relatifs à l'OS. L'USAID passera des contrats d'assistance technique pour mener des évaluations selon les besoins pendant la durée de l'OS1, et pour entreprendre les revues et évaluations financières nécessaires pour le suivi du programme.

(e) L'USAID passera des contrats de services avec des personnes pour la gestion et l'appui du programme.

(f) L'accord de coopération en cours avec la firme South East Consortium for International Development (SECID) initié dans le cadre du Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN) (no. 685-0305) sera poursuivi pour conduire des activités dans 20 communautés rurales des régions de Fatick, Kaolack, Kolda et Tambacounda. La continuation de l'Accord avec SECID permettra à l'USAID et à ses partenaires d'acquérir une expérience avec différents niveaux de collectivités décentralisées, tout en maximisant les effets des investissements déjà consentis dans ces zones d'intervention.

Senegalese organizations and the use of local technical expertise will be encouraged.

2. Coordination

Annual reviews will determine the continuation of ongoing contracts or cooperative agreements under the SO. These reviews shall be held by the SO1 Monitoring Committee identified in Section VII below in conjunction with the approval of annual workplans for the following year. These annual reviews will assist in the coordination of activities and implementing mechanisms within SO1 and among the three SOs.

VI. MONITORING AND EVALUATION

1. General

SO1 will be achieved by alleviating internal and external constraints to Senegalese business development. Progress will be monitored and assessed against baselines and targets set for indicators defined for the Strategic Objective (SO), the three Key Intermediate Results (KIRs) and the Intermediate Results (IRs). Where performance is not as expected, activities will be evaluated to identify and weigh options to achieve the targets so that only cost-effective investments will be financed. USAID will curtail activities where corrective changes cannot be identified or where USAID determines that performance is not forthcoming.

(g) Les contrats de sous-traitance avec des organisations sénégalaises et l'utilisation de l'expertise technique locale seront encouragés.

2. Coordination

Des revues annuelles permettront de se prononcer sur la continuation ou non des contrats ou accords de coopération dans le cadre de l'OS. Ces revues se tiendront sous l'égide du Comité de Supervision de l'OS1 décrit à la Section VII ci-dessous, et examineront en même temps les plans de travail pour l'année suivante pour approbation. Ces revues annuelles aideront à coordonner les activités et mécanismes d'exécution de l'OS1 et ceux des trois OS.

VI. SUIVI ET EVALUATION

1. Considérations Générales

L'OS1 sera atteint par l'élimination des contraintes internes et externes au développement de l'entreprise sénégalaise. L'avancement vers l'atteinte des résultats sera évalué par rapport aux données de base et aux cibles établies pour les indicateurs définis pour l'OS, les RIC et RI. Lorsque la performance ne répond pas aux attentes, les activités seront évaluées pour identifier et étudier les options susceptibles d'atteindre les cibles afin de ne financer que les investissements rentables. L'USAID mettra fin aux activités qui ne peuvent être redressées ou celles dont la performance se fait attendre.

2. Monitoring

a. Routine Monitoring

USAID will work with partners (including the GOS, contractors, representatives of the private sector, NGOs, and others) to review indicators for the SO, the KIRs, and IRs. It is anticipated that the implementation contractors will be the primary data collectors, identifying baselines and providing annual collection of data for analysis by the partners and USAID. The SO1 prime contractor, backstopped by USAID, will have responsibility for day-to-day monitoring to enable the assessment of results and successful implementation. The GOS will provide data which is already collected on a routine basis.

It is anticipated that routine monitoring will require that USAID and its partners:

(1) Refine indicators to assure that they are indicators rather than results, that they actually measure the intended results, and that data can be collected for these indicators in a cost-effective manner (USAID and partners);

(2) Define data collection methodology including sources and schedules (USAID, SO1 prime contractor, GOS);

(3) Complete baseline studies (prime contractor or others as identified);

2. Suivi

a. Suivi régulier

L'USAID travaillera avec les partenaires (y compris le GRS, les contractants, les représentants du secteur privé, des ONG et autres) pour analyser les indicateurs de l'OS, des RIC et RI. Il est prévu que les contractants techniques soient les principaux collecteurs de données, qu'ils identifient les données de base et collectent annuellement les données devant être analysées par les partenaires et l'USAID. Le contractant principal de l'OS1, avec l'appui technique de l'USAID, sera chargé du suivi régulier pour permettre l'évaluation des résultats et de la bonne marche du programme. Le GRS fournira les données déjà collectées régulièrement par ses services.

Le suivi régulier nécessitera que l'USAID et ses partenaires:

(1) affinent les indicateurs pour ne pas les confondre avec des résultats, pour s'assurer qu'ils évaluent effectivement les résultats visés, et que des données peuvent être collectées par rapport à ces indicateurs à des coûts raisonnables (USAID et partenaires);

(2) définissent une méthodologie qui intègre les sources et calendriers de collecte des données (USAID, contractant principal de l'OS1, GRS);

(3) réalisent les études de référence (contractant principal ou autres à identifier);

(4) Refine data collection methodologies to adapt to findings of baseline studies (USAID, SO1 prime contractor, GOS).

b. Periodic Assessments

Periodic assessments will be conducted to test and verify findings of routine monitoring and to investigate other related topics. These periodic assessments will contribute to USAID's reporting requirements. It is anticipated that there will be two major foci for these periodic assessments:

(1) A Board of Directors which will meet annually to review progress for all USAID Strategic Objectives. This Board is to be chaired by the Ministry of Finance and will include representatives from technical ministries and USAID.

(2) An SO1 Monitoring Committee which will meet at least once a year to review data collected and to recommend improvements to data collection and monitoring.

Both routine monitoring and periodic assessments will rely heavily on data collected and analyzed by the SO1 prime contractor. Periodic assessments will also rely on outside contractors and others to assure objectivity and validity in the collection and analysis of data.

c. Qualitative Monitoring

(4) affinent les méthodologies de collecte des données en fonction des conclusions des études de référence (USAID, contractant principal, GRS).

b. Evaluations périodiques

Des évaluations périodiques seront menées pour tester et vérifier les conclusions du suivi régulier et étudier d'autres questions afférentes. Ces évaluations périodiques contribueront à la préparation des rapports de l'USAID. Ces évaluations périodiques seront discutées par deux instances principales:

(1) Un Comité de Supervision qui se réunira annuellement pour évaluer l'état d'avancement des trois OS. Il sera présidé par le Ministère des Finances et comprendra les représentants des Ministères techniques et de l'USAID.

(2) Un Comité de Suivi de l'OS1 qui se réunira au moins une fois par an pour analyser les données collectées et recommander des améliorations à la collecte des données et au suivi.

Le suivi régulier et les évaluations périodiques se fonderont sur les données collectées et analysées par le contractant principal de l'OS1. Les évaluations périodiques feront également beaucoup appel à des contractants extérieurs et d'autres spécialistes pour assurer l'objectivité et la validité de la collecte et de l'analyse des données.

c. Suivi qualitatif

Finally, as overall responsibility for monitoring and assessment resides with USAID, USAID/Senegal will join the Government of Senegal to further refine and test findings through field trips, participation in selected implementation activities, and dialogue with other donors and partners.

3. Evaluation

Evaluations will be conducted only when deemed necessary to address specific problems or to complete an overall impact assessment. USAID and the GOS will jointly decide when evaluation is needed, in consultation with partners and customers. These evaluations will assess the effectiveness of development approaches, technical interventions and/or the sustainability potential of activities supported under this Agreement, and most importantly, the extent to which the activities have achieved the results desired. Lessons learned from these evaluations will be shared with partners under SO2 and SO3 to improve coordination and program effectiveness.

VII. ROLES AND RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES

1. Joint Responsibility:

The GOS, USAID, and their partners will be jointly and collaboratively responsible for monitoring the implementation of this Strategic Objective, for coordinating the implementation of the three SOAGs, and for

Enfin, puisque la responsabilité globale du suivi et de l'évaluation incombe à l'USAID, l'USAID/Sénégal travaillera de concert avec le GRS pour affiner et tester davantage les conclusions par le biais de visites de terrain, en participant à des activités de mise en oeuvre, et par le dialogue avec d'autres bailleurs de fonds et partenaires.

3. Evaluation

Des évaluations ne seront menées que lorsqu'elles seront jugées nécessaires pour traiter de problèmes spécifiques ou faire une évaluation globale d'impact. L'USAID et le GRS décideront conjointement si une évaluation est nécessaire en consultation avec les partenaires et clients. Ces évaluations analyseront l'efficacité des approches de développement, les interventions techniques et/ou le potentiel de durabilité des activités financées dans le cadre du présent Accord; et essentiellement, le niveau de réalisation des résultats souhaités par les activités. Les enseignements tirés de ces évaluations seront partagés avec les partenaires des OS2 et OS3 en vue d'améliorer la coordination et l'efficacité des programmes.

VII. ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES

1. Responsabilité conjointe:

Le GRS, l'USAID et leurs partenaires seront conjointement responsables du suivi de la mise en oeuvre de cet OS, de la coordination de la mise en oeuvre des trois Accords et seront chargés de faire des

recommending any needed changes to the Strategy, as needed, in coordination with other donor agencies in Senegal. These responsibilities will be carried out through two joint management committees:

a. Board of Directors: A Board of Directors, charged with monitoring and managing the overall implementation of the Strategy, will be established. The Board will consist of the USAID/Senegal Director or his/her designee and the Government of Senegal Ministers bearing primary responsibility for the three SOAGs; the Board will be chaired by the Minister of Economy, Finance and Plan. The Board will meet annually to assess achievement of targets, judge progress towards the achievement of results, and correct or refine management procedures, targets, criteria for selection of Investment Packages, and indicators as necessary. The Board will consider and approve an annual report on achievement of the Strategy which has been prepared for its review by the three SO Monitoring Committees.

b. Monitoring Committee for SO1: A Progress Review and Monitoring Committee will be established to assess activity performance in relation to achievement of SO1. Under the chairmanship of the Ministry of Economy, Finance and Plan, this Committee will include representatives of USAID, private sector and civil society, partners, and implementing agents including the SO1 prime contractor. This Committee will meet as a Committee of the Whole

recommandations relatives aux changements nécessaires de Stratégie, de concert avec les autres bailleurs de fonds représentés au Sénégal. Deux comités conjoints de gestion seront investis de ces responsabilités:

a. Comité de Supervision: Un Comité de Supervision (CS) chargé du suivi et de la gestion de la mise en oeuvre globale de la Stratégie sera mis en place. Le CS sera composé du Directeur de l'USAID/Sénégal ou de son représentant et des Ministres de tutelle des trois Accords; le CS sera présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan. Le CS se réunira annuellement pour évaluer l'atteinte des cibles, se prononcer sur l'état de réalisation des résultats, et pour apporter des correctifs ou affiner, au besoin, les procédures de gestion, les cibles, les critères de sélection des Paquets d'Investissement et les indicateurs. Le CS étudiera pour approbation le rapport annuel de performance préparé par le Comité de Suivi de chaque OS.

b. Comité de Suivi de l'OS1: Un Comité de Revue d'Activités et de Suivi de l'OS1, sera mis en place. Il sera présidé par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et comprendra les représentants de l'USAID, du secteur privé et de la société civile, des partenaires et des agents d'exécution, y compris les représentants du contractant principal de l'OS1. Ce Comité réunira les deux instances en assemblée générale au moins une fois par an, pour évaluer l'état

at least once a year to conduct progress reviews of activities being conducted under the SO. Subcommittees or working groups assigned to monitor aspects of the SO will meet as often as necessary. The Monitoring Committee, or a designated subcommittee thereof, will be responsible for approving Investment Units and Investment Packages, continuously reviewing the performance of all activities ongoing under the SO, assessing performance data, and recommending modification or termination of activities which are not progressing as expected.

2. USAID

Although the GOS remains the central actor in articulating national priorities and defining a framework for intervention, USAID will provide policy and technical recommendations to the GOS as appropriate to improve the business climate in Senegal. The USG, as the coordinator of private sector-oriented donor activities in Senegal, will continue fostering donor coordination with targeted support to the GOS for improving the business climate. USAID will retain the right to terminate funding of any Investment Package which is not achieving results.

3. Government of Senegal

The GOS must formulate and implement a policy reform program aimed at establishing an enabling environment for private sector

d'avancement des activités de l'OS. Des sous-comités ou des groupes de travail chargés de suivre des aspects particuliers de l'OS se réuniront aussi souvent que nécessaire. Le Comité de Suivi, ou un sous-comité mandaté par cette instance, sera chargé de l'approbation des Unités d'Investissement et des Paquets d'Investissement, d'évaluer régulièrement la performance de toutes les activités en cours de l'OS, d'analyser les données de performance et de recommander le réaménagement ou l'arrêt des activités dont l'avancement ne répond pas aux attentes.

2. USAID

Bien que le GRS reste l'acteur central dans l'articulation des priorités au niveau national, et dans la définition du cadre d'intervention, l'USAID se chargera de faire des recommandations techniques et de politiques au GRS comme il sied pour améliorer le climat des affaires au Sénégal. Le Gouvernement des Etats-Unis, en tant que coordonnateur des bailleurs de fonds pour le secteur privé au Sénégal, continuera à promouvoir la coordination des bailleurs et à appuyer le GRS dans ses efforts d'amélioration du climat des affaires. L'USAID se réserve le droit d'arrêter le financement de tout Paquet d'Investissement qui ne donne pas des résultats.

3. Gouvernement du Sénégal

Le GRS doit formuler et exécuter un programme de réforme des politiques visant à créer un environnement favorable au développement du

development. The GOS must also ensure that appropriate staff and infrastructure resources are in place to support private sector efforts, and that established laws and standards are complied with. The Ministry of Economy, Finance and Plan (MEFP), on behalf of the GOS, will take the lead role in the implementation of the SO and ensuring that results are achieved.

4. Contractors/NGOs

Cooperating Agencies (CAs), contractors, and non-governmental organizations (NGOs) will provide technical assistance (TA) in private sector development, natural resources management, community development, research and information management, organizational management, and other areas.

TA is intended to strengthen the capacity of the private sector at both firm and institutional levels and to strengthen the local capacity to complete required tasks in the future without outside intervention. USAID, partners, and the GOS are jointly responsible for coordinating CA, NGO, and contractor activities within a common results-oriented agenda. The Grantee or the Investment Unit benefitting from the TA provided is responsible for ensuring that the TA is fully utilized.

secteur privé. Le GRS doit aussi assurer que des ressources appropriées en infrastructures et personnel sont en place pour soutenir les efforts du secteur privé, et que les lois et normes établies soient respectées. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan assurera, au nom du GRS, le rôle principal dans la mise en oeuvre de l'OS et dans l'atteinte des résultats.

4. Contractants/ONG

Les organismes de coopération (OC), les contractants, et les organisations non-gouvernementales (ONG) fourniront une assistance technique pour le développement du secteur privé, la gestion des ressources naturelles, le développement communautaire, la gestion de la recherche et de l'information, l'organisation, et tout autre domaine.

L'assistance technique est conçue pour renforcer les capacités du secteur privé au niveau de l'entreprise et au niveau institutionnel, et aussi renforcer les capacités locales pour lui permettre de mener à terme les tâches requises sans intervention externe. L'USAID, les partenaires et le GRS auront la responsabilité conjointe de coordonner les activités des contractants, organismes de coopération, et ONG, dans le cadre d'un programme commun orienté sur les résultats. Le Bénéficiaire ou l'Unité d'Investissement bénéficiant de l'assistance technique devra s'assurer que l'assistance technique est pleinement utilisée.

5. Customers

The most essential partner in the implementation of the Strategic Objective is the customer, which includes micro-enterprises and small and medium size businesses with a particular focus on youth and women. Customers are expected to participate actively and openly in the planning and evaluation of their own activities under this Agreement.

VIII. ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN AND FINANCING METHODS

1. Cost Estimate and Financial Plan

(a) Total Estimated Cost.

The total estimated cost of implementing SO1, to be shared by USAID and the Grantee, is Eighty Eight Million U.S. Dollars (\$88,000,000) over an eight year period. It is anticipated that USAID will contribute \$64.8 million under this Agreement, as well as \$5.6 million to activities outside this Agreement which support the SO. The GOS and partners will contribute approximately \$17.6 million in cash and kind.

(b) Illustrative Financial Plan.

Attachment One to this Annex shows USAID bilateral funding intended to be obligated under this SO, as well as central USAID funding ("Field Support") which will support the SO but which will not be obligated under the SOAG.

5. Clients

Le partenaire essentiel dans l'exécution de l'OS est le client qui inclut les micro-entreprises et les PME, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes. Les clients sont censés participer activement et ouvertement à la planification et à l'évaluation de leurs propres activités dans le cadre de l'Accord.

VIII. PLAN FINANCIER INDICATIF ET METHODES DE FINANCEMENT

1. Coût Estimatif et Plan Financier

(a) Coût Total Estimatif

Le coût total d'exécution de l'OS1, à partager entre l'USAID et le Bénéficiaire est estimé à Quatre-Vingt Huit Millions (\$88.000.000) de Dollars EU sur une période de huit ans. Il est prévu que l'USAID apportera une contribution de 64,8 millions de dollars dans le cadre de l'Accord, ainsi que 5,6 millions de dollars pour des activités en dehors du présent Accord qui appuient l'OS. Le GRS et les partenaires apporteront une contribution d'environ 17,6 millions de dollars en espèces ou en nature.

(b) Plan Financier Indicatif

La Pièce Jointe Un de la présente Annexe indique les fonds bilatéraux que l'USAID envisage d'engager dans le cadre du présent OS, en même temps que les fonds centraux de l'USAID ("Appui aux Missions") qui appuieront l'OS mais qui ne seront pas mis en place dans le cadre de

The budget is illustrative. Funds made available under this Agreement may be used for any of the activities deemed necessary to achieve the Strategic Objective, insofar as permitted by U.S. law, including Congressional earmarks. The Parties may reallocate funds among activities throughout the life of this Agreement based upon implementation performance or program needs and priorities as set forth in this Agreement and as consistent with U.S. law, without formal amendment of this Agreement. Implementation Letters will set forth estimated allocations of the budget for individual activities. Amounts allotted to individual activities within the budget attached to Implementation Letters may be changed by the Principal Representatives of the Parties or their designees for this purpose at annual (or more frequent) reviews as described in Section VI, Monitoring and Evaluation.

(c) Financial Controls

Accurate financial controls and quarterly reporting on all expenditures per budgetary line items will be the responsibility of the S01 prime contractor. Reports will be submitted to the Grantee and to USAID in a format to be specified by USAID.

2. Financing Methods

All financing under the SO will be

l'OS.

Le budget est indicatif. Les fonds fournis dans le cadre du présent Accord pourront être utilisés pour toute activité jugée nécessaire pour la réalisation de l'OS, comme il sera permis par la loi américaine, y compris les affectations de fonds du Congrès américain. Les Parties peuvent réallouer les fonds entre les activités pendant toute la durée du présent Accord sur la base des performances réalisées dans l'exécution des activités ou selon les besoins et priorités du programme conformément à la loi américaine, et ceci sans qu'il ne soit nécessaire d'amender formellement l'Accord. Des Lettres d'Exécution préciseront les allocations estimatives du budget pour chaque activité. Les montants alloués aux activités individuelles dans le budget joint à la Lettre d'Exécution pourront être modifiés par les Représentants des Parties ou de leurs mandataires, à cette fin, lors des revues annuelles (ou plus fréquentes) décrites à la Section VI, Suivi et Evaluation.

(c) Contrôles Financiers

Le contractant principal de l'OS1 sera chargé des contrôles financiers adéquats et de l'établissement de rapports financiers trimestriels concernant toutes dépenses par rubrique budgétaire. Les rapports seront soumis au Bénéficiaire et à l'USAID selon un format qui sera spécifié par l'USAID.

2. Méthodes de Financement

Tout financement dans le cadre de

through USAID direct grant or contract.

3. Procurement Responsibilities

(a) Technical Assistance: All technical assistance contracts will be awarded and managed by USAID or its contractors.

(b) Participant Training: Participant training under the SOAG will be coordinated by the SO1 prime contractor assisted by USAID/Senegal's training specialist.

4. Host Country/Customer Contributions

It is expected that a significant portion of the Grantee contribution will be provided in cash or kind through local government financing of the decentralization process and local contributions of communities, associations, and other business groups during implementation of activities necessary to achieve the Objective.

Investment Units will be expected to participate with their own financial, material, and personnel resources in the implementation of Investment Packages.

Investment Units will contribute no less than 25% of the costs of any given Investment Package, as set forth in more detail in the relevant Partnership Agreement. In case the Investment Unit is

l'OS se fera par subvention directe ou par contrat avec l'USAID.

3. Responsabilités en matière d'Acquisitions

(a) Assistance Technique: Tous les contrats d'assistance technique seront passés et gérés par l'USAID ou ses contractants.

(b) Formation des Participants: Les activités de formation des participants dans le cadre de l'OS seront coordonnées par le contractant principal de l'OS1 avec l'aide du spécialiste en matière de formation de l'USAID/Sénégal.

4. Contributions du Bénéficiaire et des Clients

Il est prévu qu'une grande partie des contributions du Bénéficiaire se fera en espèces ou en nature par le biais du fonds de dotation de l'Etat aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation et des contributions locales des communautés, des associations, ou d'autres groupements du secteur privé pendant l'exécution des activités nécessaires à la réalisation de l'Objectif.

Les Unités d'Investissements sont tenues de contribuer avec leurs ressources financières, matérielles, humaines propres dans la mise en oeuvre des Paquets d'Investissement.

Les Unités d'Investissement contribueront au moins à hauteur de 25% du coût total de chacun des Paquets d'Investissement tel que stipulé de manière plus détaillée dans l'Accord de Partenariat. Au

unable to meet its required contributions and make its required resources available, USAID financing for the Investment Package will be terminated. Investment Units will report on their contributions in a format and on a schedule to be determined jointly by the Parties.

cas où l'Unité d'Investissement n'est pas en mesure de respecter ses contributions et de mettre à disposition les ressources requises, il sera mis fin au financement du Paquet d'Investissement par l'USAID. Les Unités d'Investissement feront des rapports sur leurs contributions en suivant le format et en respectant le calendrier que les Parties définiront conjointement.

SO1 Illustrative Budget
(\$000s)

Budget Summary

	1998*	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Sub-Total Budget
Bilateral (1)	6,094	6,220	9,000	9,156	9,225	9,100	8,030	6,475	1,500	64,800
Energy Agreement	200	0	0	0	0	0	0	0	0	200
Field Support	0	250	800	825	850	800	700	675	500	5,400
Total Budget	6,294	6,470	9,800	9,981	10,075	9,900	8,730	7,150	2,000	70,400

* Excludes \$5,126 for parking ticket fine due for payment by Senegal Embassy in Washington

Budget Detail

	1998*	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Sub-Total Budget
<u>Bilateral</u>										
Program Activities (2)										
KIR #1	1,089	1,111	1,664	1,692	1,702	1,674	1,457	1,142	143	11,674
KIR #2	2,722	2,778	4,160	4,230	4,256	4,185	3,641	2,855	358	29,185
KIR #3	1,633	1,667	2,496	2,538	2,554	2,511	2,185	1,713	215	17,511
Sub-Total Program Activities (2) = (1-3-4)	5,444	5,555	8,320	8,460	8,512	8,370	7,283	5,710	717	58,370
USAID Administrative Costs (3)	500	515	530	546	563	580	597	615	633	5,080
USAID Program Management (4)	150	150	150	150	150	150	150	150	150	1,350
Energy Agreement	200	0	0	0	0	0	0	0	0	200
<u>Field Support</u>										
KIR #1	0	50	160	165	170	160	140	135	100	1,080
KIR #2	0	125	400	413	425	400	350	338	250	2,700
KIR #3	0	75	240	248	255	240	210	203	150	1,620
Sub-Total Field Support	0	250	800	825	850	800	700	675	500	5,400
Total Budget	6,294	6,470	9,800	9,981	10,075	9,900	8,730	7,150	2,000	70,400

(*) Percent KIR amounts are calculated using Bilateral amounts less amounts in budget line items (3) and (4)

Budget Illustratif de l'Objectif Stratégique No. 1

(En Milliers de Dollars)

Annexe I
Pièce Jointe I

Budget Récapitulatif

	1998*	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Sous-Total Budget
Fonds Bilatéraux (1)	6,094	6,220	9,000	9,156	9,225	9,100	8,030	6,475	1,500	64,800
Accord sur l'Energie	200	0	0	0	0	0	0	0	0	200
Appui aux Activités de l'Objectif	0	250	800	825	850	800	700	675	500	5,400
Budget Total	6,294	6,470	9,800	9,981	10,075	9,900	8,730	7,150	2,000	70,400

* Exclut 5.126 dollars déduits pour payer les taxes de contraventions dues par l'Ambassade du Sénégal à Washington

Détail du Budget

	1998*	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Sous-Total Budget
Fonds Bilatéraux										
Activités du Programme (2)										
RIC #1	1,089	1,111	1,664	1,692	1,702	1,674	1,457	1,142	143	11,674
RIC #2	2,722	2,778	4,160	4,230	4,256	4,185	3,641	2,855	358	29,185
RIC #3	1,633	1,667	2,496	2,538	2,554	2,511	2,185	1,713	215	17,511
Sous-Total Activités du Programme (2) = (1-3-4)	5,444	5,555	8,320	8,460	8,512	8,370	7,283	5,710	717	58,370
Charges Administratives de Gestion de l'USAID (3)	500	515	530	546	563	580	597	615	633	5,080
Coûts de Gestion du Programme par l'USAID (4)	150	150	150	150	150	150	150	150	150	1,350
Accord sur l'Energie	200	0	0	200						

Appui aux Activités de l'Objectif:

	1998*	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Sous-Total Budget
RIC #1	0	50	160	165	170	160	140	135	100	1,080
RIC #2	0	125	400	413	425	400	350	338	250	2,700
RIC #3	0	75	240	248	255	240	210	203	150	1,620
100%	0	250	800	825	850	800	700	675	500	5,400
Budget Total	6,294	6,470	9,800	9,981	10,075	9,900	8,730	7,150	2,000	70,400

(*) Les montants des RIC en pourcentage sont calculés à partir des montants de Fonds Bilatéraux moins les montants des lignes budgétaires (3) et (4).

